

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 26 avril 2017

Projet de loi

approuvant les états financiers individuels de l'Hospice général pour l'année 2016

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu l'article 60 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;
vu l'article 31, alinéa 2, lettre a, de la loi sur l'Hospice général, du 17 mars 2006;
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014;
vu les états financiers de l'Hospice général pour l'année 2016;
vu la décision du conseil d'administration de l'Hospice général, du 6 mars 2017,
décrète ce qui suit :

Article unique Etats financiers

¹ Les états financiers individuels de l'Hospice général comprennent :

- a) un bilan;
- b) un compte d'exploitation;
- c) un tableau des variations des fonds propres;
- d) un tableau des flux de trésorerie;
- e) une annexe contenant un résumé des principes et méthodes comptables, des notes détaillant les différents postes du bilan et du compte d'exploitation, ainsi que les autres informations requises par le référentiel comptable.

² Les états financiers pour l'année 2016 sont approuvés.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

Le projet de loi qui vous est présenté vise à approuver les états financiers individuels de l'Hospice général pour l'exercice 2016.

Ce projet de loi est basé sur :

- les états financiers individuels 2016 et
- le rapport de l'organe de révision du 6 mars 2017 (annexé aux états financiers).

Les états financiers de l'Hospice général pour l'exercice 2016 présentent les données financières suivantes :

-
- **Le total du bilan** est de 1 059 millions de francs en augmentation de 25 millions de francs par rapport à l'exercice précédent, essentiellement sur les positions :
 - **Actif courant : + 4,9 millions de francs** → augmentation des postes débiteurs publics (Secrétariat d'Etat aux migrations essentiellement) et transitoires, en lien avec l'augmentation d'activité globale de l'institution (+ 10%).
 - **Immeubles d'exploitation, immeubles de rapport et terrains : + 19,7 millions de francs** → Travaux de développement des lieux d'hébergement de migrants, travaux sur le parc de rapport et acquisition de 2 immeubles pour un total de + 16,1 millions de francs, ainsi que la réévaluation annuelle du parc immobilier de rapport (+ 3,6 millions de francs).
- **Le résultat d'exploitation** se monte à + 3,2 millions de francs qui se décomposent comme suit :
 - **Résultat prestations : 0**
 - (Coût net = 327,1 millions de francs couverts par la subvention de l'Etat)
 - L'Etat de Genève couvre la totalité des charges de prestations aux ayants droit (LIAF). En augmentation de 29,1 millions de francs (+ 10%) par rapport à 2015, les prestations nettes à charge du canton

relatives aux usagers de l'Hospice général s'élèvent à 327,1 millions de francs, légèrement inférieures au budget (- 1%). Ces dernières ont été couvertes par une subvention initiale de 305,9 millions de francs, complétée par 25 millions de francs de crédit supplémentaire. Un solde non dépensé de 3,8 millions de francs sera restitué à l'Etat.

- **Résultat de fonctionnement : -0,2 million de francs**
- (Total fonctionnement net = 78,2 millions de francs)
- Les charges de fonctionnement de l'Hospice général s'élèvent à 130,1 millions de francs, en augmentation de 3% par rapport à 2015 (essentiellement suite à l'adaptation de la dotation en personnel pour l'aide aux migrants). Cette hausse est compensée par celle des recettes propres (résultat immobilier, subventions en provenance du Secrétariat d'Etat aux migrations) laissant un solde net de fonctionnement de 78,2 millions de francs, en baisse de 0,4 million par rapport à 2015.
- Ce solde est quasi totalement couvert par la subvention de fonctionnement DEAS (78 millions) induisant une légère perte de 0,2 million, qui sera compensée en fin de mandat par le recours à la réserve conjoncturelle (12,1 millions de francs à fin 2015).
- **Résultat de l'évaluation du parc immobilier : + 3,6 millions de francs**
 - Selon les normes IPSAS, l'évaluation à la valeur de marché des actifs immobiliers de rendement a lieu chaque année et concerne l'ensemble des objets (immeubles et terrains). Elle induit un résultat dit « de réévaluation », exclusivement comptable et sans contrepartie de trésorerie, qui reflète l'évolution de la valeur du parc sur l'exercice.
 - En 2016, un expert externe a procédé à l'évaluation détaillée de l'ensemble de nos objets. Bien qu'en forte baisse par rapport à 2015, le résultat d'évaluation reste positif mais il met en évidence le contraste, constaté globalement en Suisse, entre un marché immobilier encore soutenu (valeur d'achat constatée des objets élevée), et un contexte de baisse globale des rendements et des états locatifs cibles à moyen terme.
- **Le total des fonds propres** est de 757,3 millions de francs, en augmentation de 3.4 millions par rapport à 2016, soit le montant du résultat positif d'exploitation.

L'organe de révision a recommandé d'approuver sans réserve les comptes annuels, qui ont été validés par le conseil d'administration de l'Hospice général en date du 6 mars 2017.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

Rapport finances et gestion au 31.12.2016 comprenant le rapport de l'organe de révision

Rapport finances et gestion au 31.12.16



SOMMAIRE

TOME I

SYNTHESE ET ETATS FINANCIERS

- A. Synthèse et chiffres clés
- B. Etats financiers
- C. Annexes aux Etats financiers
- D. Rapport de l'organe de révision

SOMMAIRE

TOME I - SYNTHÈSE ET ETATS FINANCIERS

A. SYNTHÈSE ET CHIFFRES CLÉS	5
<i>Synthèse</i>	6
<i>Chiffres clés au 31 décembre 2016 Prestations – Fonctionnement – Evaluation immobilier</i>	7
B. ETATS FINANCIERS	9
<i>Bilan annuel</i>	10
<i>Compte d'exploitation</i>	12
<i>Tableau de flux de trésorerie</i>	13
<i>Variation des capitaux propres</i>	14
C. ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS	15
<i>A0 – Informations générales</i>	16
<i>A0-1 – Activités de l'Hospice général et cadre légal</i>	16
<i>A0-2 – Principes régissant l'établissement des comptes annuels</i>	16
<i>A0-3 – Système de contrôle interne (SCI)</i>	20
<i>A1 – Notes du Bilan</i>	21
<i>A1-1 – Débiteurs</i>	21
A1-1-0 Synthèse débiteurs	21
A1-1-1 Débiteurs Fonctionnement	22
A1-1-2 Débiteurs publics liés aux prestations	22
A1-1-3 Débiteurs – Usagers à court terme	23
A1-1-4 Créances usagers ASOC à long terme	24
A1-1-5 Débiteurs Avances AI / SPC	25
<i>A1-2 – Actifs transitoires</i>	26
<i>A1-3 – Autres Immobilisations financières</i>	26
<i>A1-4 – Immobilisations incorporelles</i>	27
<i>A1-5 – Immobilisations corporelles</i>	27
<i>A1-6 – Immeubles et terrains</i>	28
A1-6-1 Immeubles d'exploitation	29
A1-6-2 Immeubles de rapport et terrains	30
<i>A1-7 – Actifs affectés</i>	31
<i>A1-8 – Dettes à court terme</i>	32
<i>A1-9 – Passifs transitoires</i>	32
<i>A1-10 – Emprunts hypothécaires</i>	33
<i>A1-11 – Autres fonds étrangers</i>	36
<i>A1-12 – Provisions</i>	36
<i>A1-13 – Subventions d'investissement</i>	36
<i>A1-14 – Fonds et Dons</i>	37
A1-14-1 Fonds affectés	37
A1-14-2 Dons et Legs affectés	38
<i>A2 – Notes du compte d'exploitation</i>	39
<i>A2-1 – Prestations d'Action sociale (C03)</i>	40
<i>A2-2 – Prestations d'Aide aux migrants (C05)</i>	42
<i>A2-3 – Résultat Net (Fonctionnement + Evaluation immobilière)</i>	44
A2-3-1 Subventions et contributions publiques	45
A2-3-2 – Produits d'exploitation	45
A2-3-3 – Résultat du parc Immobilier	46
A2-3-4 – Charges de personnel	48
A2-3-5 – Charges d'exploitation	48
A2-3-6 – Amortissements	49
A2-3-7 Résultat financier	49
<i>A3 – Notes complémentaires</i>	50
A3-1 – Instruments financiers	50
A3-2 – Gestion des risques financiers	51
A3-3 – Subventions canton de Genève	53
A3-4 – Principaux dirigeants	54
A3-5 – Parties liées	55
D. RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION	56

A. Synthèse et chiffres clés

Pour l'exercice 2016

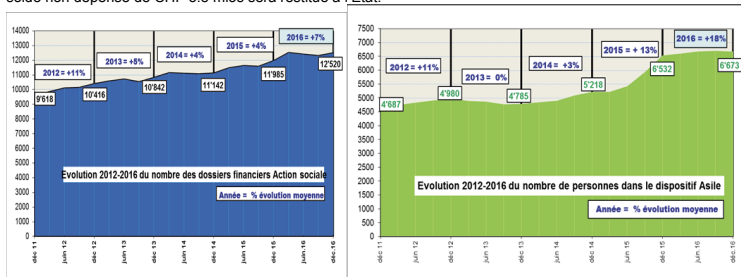
Synthèse

1 - Résultat Prestations : 0

(Coût net = CHF 327.1 mios couverts par la subvention de l'Etat)

L'Etat de Genève couvre la totalité des charges de prestations aux ayants droit (LIAF).

En augmentation **CHF 29.1 mios (+10%) par rapport à 2015**, les prestations nettes à charge canton des usagers de l'Hospice général s'élevaient à CHF 327.1 mios, légèrement inférieures au budget (-1%). Ces dernières ont été couvertes par une subvention initiale de CHF 305.9 mios, complétée par CHF 25 mios de crédit supplémentaire. Un solde non dépensé de CHF 3.8 mios sera restitué à l'Etat.



Prestations Action Sociale 2016= CHF 284.8 mios

(Ecart 2016-2015 = CHF +18.8mios, soit +7%)

En 2016, le nombre de dossiers suivis à l'action sociale a continué d'augmenter (+535 dossiers, soit +4.5% entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre, ou **+7% en moyenne**). Les prestations versées ont augmenté dans les mêmes proportions.

Nous notons en outre une augmentation des montants de remboursements (+8%) liée à l'amélioration du taux de remboursement de nos créances usagers.

Prestations Asile 2016= CHF 42.3 mios (charge canton)

(Ecart 2016-2015 = CHF + 10.3 mios, soit +32%)

Les arrivées massives de 2015 se sont freinées en 2016 voyant la stabilisation du dispositif d'asile de l'Institution à son niveau historique le plus haut, le nombre moyen de personnes suivies dans le dispositif Asile a donc augmenté de +18%, induisant une augmentation de **+27.6 mios des prestations** d'assistance et d'hébergement de ces populations.

Les prises en charges fédérales (forfaits SEM), structurellement insuffisantes, augmentent aussi de +18.3 mios, mais laissent un **déficit à charge du canton** qui s'accroît de +10.3 mios

2 - Résultat Fonctionnement : CHF - 0.2 mios (Total Fonctionnement = CHF 78.2 mios)

Les charges de fonctionnement de l'Hospice général s'élevaient à CHF 130.1 mios, en augmentation de 3% par rapport à 2015 (essentiellement suite à l'adaptation de la dotation en personnel pour l'aide aux migrants). Cette hausse est compensée par celle des recettes propres (résultat immobilier, subventions en provenance du SEM) laissant un **solde net de fonctionnement de CHF 78.2 mios**, en baisse de 0.4 mios par rapport à 2015.

Ce solde est quasi totalement couvert par la subvention de fonctionnement DEAS (CHF 78 mios) induisant une légère perte de 0.2 mios, qui sera compensée en fin de mandat par le recours à la réserve conjoncturelle (CHF 12.1 mios à fin 2015).

3 - Résultat de l'évaluation du parc immobilier : CHF +3.6 mios

Selon les normes IPSAS, l'évaluation à la valeur de marché des actifs immobiliers de rendement a lieu chaque année et concerne l'ensemble des objets (immeubles et terrains). Elle induit un résultat dit « de réévaluation », exclusivement comptable et sans contrepartie de trésorerie, qui reflète l'évolution de la valeur du parc sur l'exercice.

En 2016, un expert externe a procédé à l'évaluation détaillée de l'ensemble de nos objets. Bien qu'une forte baisse par rapport à 2015, le résultat d'évaluation reste positif mais il met en évidence le contraste, constaté globalement en Suisse, entre un marché immobilier encore soutenu (valeur d'achat constatée des objets élevée), et un contexte de baisse globale des rendements et des états locatifs cibles à moyen terme.

Chiffres clés au 31 décembre 2016

Prestations – Fonctionnement – Evaluation immobilier

Cette présentation est liée au mode de financement de l'Hospice général selon le mandat de prestations.

	Comptes au 31.12.2016	Budget au 31.12.2016	Ecart Budgétaire	Comptes au 31.12.2015	Ecart 2015- 2016
Chiffres clé en mio CHF					
A) PRESTATIONS ACTION SOCIALE					
Coûts moyens des dossiers action sociale (CHF)	2'171	2'155	1%	2'163	0%
Volume mensuel moyen des dossiers assistés financièrement	12'336	12'200	1%	11'574	7%
Prestations brutes assistance publique	(329.1)	(322.1)	(7.0)	(308.2)	(20.9)
Remboursements (AI, organismes officiels, créances usagers,)	39.9	32.4	7.4	36.8	3.0
Facturation garants et autres facturations	4.5	4.7	(0.2)	5.4	(1.0)
PRESTATIONS NETTES ACTION SOCIALE	(284.8)	(285.0)	0.2	(266.0)	(18.8)
Subvention Etat prestations action sociale	284.8	275.2	9.6	266.0	18.8
Subvention votée	285.2	275.2	10.0	267.6	17.6
Restitution Etat (-) ou Couv. Deficit (+)	(0.4)		(0.4)	(1.6)	1.2
RESULTAT SUR PRESTATIONS ACTION SOCIALE (a)	-	(9.8)	9.8	-	0.0
B) PRESTATIONS ASILE					
Volume mensuel moyen des dossiers asile	4'009	4'325	-7%	3'369	19%
Prestations brutes asile	(114.4)	(111.6)	(2.7)	(86.7)	(27.6)
Prise en charge forfaits Secrétariat Etat aux Migrations (SEM)	63.1	56.2	6.9	44.8	18.3
Facturation garants et autres facturations	9.0	9.8	(0.8)	9.9	(0.9)
PRESTATIONS NETTES ASILE	(42.3)	(45.7)	3.4	(32.0)	(10.3)
Subvention Etat prestations asile	42.3	30.7	11.6	32.0	10.3
Subvention votée	45.7	30.7	15.0	30.6	15.1
Restitution Etat (-) ou Couv. Deficit (+)	(3.4)	-	(3.4)	1.4	(4.8)
RESULTAT SUR PRESTATIONS ASILE (b)	-	(15.0)	15.0	-	-
TOTAL PRESTATIONS AUX USAGERS HG					
	(327.1)	(330.7)	3.6	(298.0)	(29.1)
Subvention Etat prestations HG	327.1	305.9	21.2	298.0	29.1
Subvention votée	330.9	305.9	25.0	298.2	32.7
Restitution Etat (-) ou Couv. Deficit (+)	(3.8)	-	(3.8)	(0.2)	(3.6)
1 - RESULTAT PRESTATIONS (a) + (b)	-	(24.8)	24.8	-	-
C) FONCTIONNEMENT					
Charges de personnel	(112.8)	(115.4)	2.6	(109.5)	(3.3)
Charges d'exploitation	(17.3)	(16.6)	(0.7)	(17.0)	(0.3)
Charges de fonctionnement	(130.1)	(131.9)	1.8	(126.4)	(3.6)
Subventions hors Etat (Forfaits SEM, subv. investissement)	17.8	17.7	0.1	15.4	2.4
Autres produits (pensions, ventes diverses,...)	4.3	2.7	1.6	3.6	0.7
Résultat immobilier	29.7	28.5	1.2	28.9	0.9
Produits propres de fonctionnement	51.9	48.9	3.0	47.9	4.0
Coût net de fonctionnement	(78.2)	(83.0)	4.8	(78.5)	0.4
Subvention Etat fonctionnement	78.0	78.0	0.0	78.4	(0.4)
2 - RESULTAT FONCTIONNEMENT APRES REPARTITION	(0.2)	(5.0)	4.8	(0.1)	(0.1)
3 - EVALUATION PARC IMMOBILIER	3.6			76.0	(72.4)
RESULTAT NET HOSPICE GENERAL	3.4			75.9	(72.5)

B. Etats financiers

Pour l'exercice 2016

Bilan annuel

Au 31 décembre 2016

En kCHF

ACTIF	Note	31.12.2016	31.12.2015
		kCHF	kCHF
Actif courant			
Liquidités		1'945	1'496
Caisses		46	75
PostFinance		936	1'047
Banques (BCGE)		963	374
Débiteurs	AI-1	25'706	23'192
Débiteurs - Fonctionnement		6'242	6'988
Débiteurs prestations - Garants et org. publics		18'357	15'500
Débiteurs prestations - Usagers		1'107	703
Actifs transitoires	AI-2	26'912	25'041
Produits à recevoir		5'187	4'663
Charges payées d'avance		21'726	20'378
Total de l'actif courant		54'562	49'729
Actif non-courant			
Immobilisations financières		37'877	37'622
Créances usagers ASOC à long terme	AI-1-4	13'864	11'120
Rembt AI/SPC	AI-1-5	22'189	24'612
Autres immobilisations financières	AI-3	1'824	1'889
Immobilisations incorporelles	AI-4	1'223	1'080
Licences		552	523
Développements informatiques		670	557
Immobilisations corporelles		52'921	48'817
Immeubles d'exploitation	AI-6	50'670	47'139
Matériel, mobilier, véhicules, informatique	AI-5	2'250	1'678
Immeubles de rapport et terrains	AI-6	898'471	882'346
Terrains et droits de superficie		53'874	53'224
Immeubles de rapport		844'597	829'122
Actifs affectés	AI-7	14'398	14'799
Actifs des fonds affectés		14'398	14'799
Total de l'actif non-courant		1'004'889	984'664
TOTAL DE L'ACTIF		1'059'452	1'034'392

PASSIF	<i>Note</i>	31.12.2016	31.12.2015
		kCHF	kCHF
<u>Fonds étrangers</u>			
Passifs courants			
Dettes à court terme (fournisseurs, créanciers)	A1-8	2'701	2'843
Dettes financières à court terme	A1-8	89'104	82'173
Passifs transitoires	A1-9	20'056	19'048
Total des passifs courants		111'860	104'065
Passifs non courants			
Dettes à long terme		170'868	157'016
Emprunts hypothécaires à long terme	A1-10	167'398	154'388
Autres fonds étrangers	A1-11	3'469	2'628
Provisions	A1-12	575	1'019
Subventions d'investissement	A1-13	2'910	2'023
Fonds	A1-14	15'913	16'405
Fonds affectés		14'398	14'799
Dons et legs affectés		1'439	1'530
Fonds divers		76	76
Total des passifs non-courants		190'266	176'462
<u>Total des fonds étrangers</u>		302'126	280'527
<u>Fonds propres</u>			
Fortune		756'251	752'767
Résultat de l'exercice		- 163	- 88
Réserve HLM		1'238	1'186
<u>Total des fonds propres</u>		757'326	753'865
TOTAL DU PASSIF		1'059'452	1'034'392

Compte d'exploitation

Pour l'exercice 2016

En kCHF

Compte d'exploitation au 31.12.2016		Note	Comptes		BUDGET	Ecart budget		Comptes		Ecart 2016-	
En kCHF			31.12.2016	31.12.2016	31.12.2016	En %		31.12.2015	31.12.2015	2015	
			kCHF	kCHF				kCHF	kCHF	En %	En %
Revenus d'exploitation											
Subventions et contributions publiques											
Subventions - Canton de Genève	A3-3	422'928	401'584	5.3%				391'856	7.9%		
Subvention Etat - Prestations ASOC		405'083	383'970	5.5%				376'436	7.6%		
Subvention Etat - Prestations Asile		285'200	275'200	3.6%				267'566	6.6%		
Cour déficit (+) ou restitution subv. prêt (-)		45'700	30'669	49.0%				30'600	49.3%		
Subvention Etat - Fonctionnement		-3'819	0	-				-180	> 999		
Utilisation (+) ou dotation (-) non dépend de mandat prestation		78'001	78'001	0.0%				78'450	-0.6%		
Subventions - Confédération (Sec. Etat aux Migrations) - Fonctionnement		0	0	-				0	-		
Contributions et subventions Genève		15'931	15'467	3.0%				13'151	21.1%		
Utilisation de subventions d'investissement		897	897	0.0%				897	0.0%		
		1'018	1'350	-24.6%				1'372	-25.8%		
Produits d'exploitation											
Remboursements - Collectivités publiques											
ASOC : remboursements garants publics		67'055	60'162	11.5%				48'780	37.5%		
AMIG : forfaits Secrétariat d'Etat aux Migrations (SEM)		3'955	4'900	-1.1%				3'935	0.5%		
Remboursements de tiers		67'101	50'562	12.4%				44'945	40.7%		
ASOC : remboursements de tiers		9'459	10'460	-0.6%				11'331	-16.5%		
AMIG : remboursements de tiers		502	660	-23.9%				1'480	-66.1%		
Produits des pensions (établissements)		8'957	9'800	-8.6%				9'851	-9.1%		
Utilisation des dons et fonds affectés		1'236	1'336	-7.5%				1'293	-4.4%		
Autres produits d'exploitation		985	0	-				636	54.9%		
		2'115	1'381	53.2%				1'667	26.9%		
Produits immobiliers											
Produits nets - Parc immobilier	A3-3	29'745	28'500	4.4%				28'891	3.0%		
		29'745	28'500	4.4%				28'891	3.0%		
Total des revenus d'exploitation			533'524	503'423	6.0%			484'455	10.1%		
Charges d'exploitation											
Prestations d'aides accordées											
Prestations action sociale											
Prestations brutes (ASF)	A2-1	403'596	401'291	0.6%				358'097	12.7%		
Remboursements (AI, organismes officiels, créances usagers, ...)		289'245	289'660	-0.1%				271'387	6.6%		
		329'103	322'081	2.2%				308'228	6.8%		
		-39'858	-32'424	22.9%				-36'841	8.2%		
Prestations asile											
Prestations assistance et santé AMIG	A2-2	114'351	111'631	2.4%				86'711	31.9%		
Prestations logement AMIG		63'754	64'309	-1.8%				47'008	35.6%		
Prestations indirectes et portes débiteurs		46'735	44'806	4.3%				38'663	27.5%		
		3'861	1'916	101.6%				3'940	27.0%		
Charges de fonctionnement											
Charges de personnel	A2-3	130'068	131'911	-1.4%				126'423	2.9%		
Charges d'exploitation		112'795	115'352	-2.2%				109'475	3.0%		
Charges liées aux établissements		14'767	14'711	0.4%				14'418	2.4%		
Charges - Fonds et dons affectés		294	273	7.8%				339	-13.4%		
Amortissements		985	0	-				636	54.9%		
		1'227	1'376	-22.1%				1'553	-21.0%		
Total des charges d'exploitation			533'664	533'202	0.1%			484'520	10.1%		
RESULTAT D'EXPLOITATION			-140	-29'779	-99.5%			-65	115.1%		
Résultat financier			-23	-21	10.4%			-23	1.5%		
RESULTAT NET D'EXPLOITATION			-163	-29'800	-99.5%			-88	0		
RESULTAT DE REEVALUATION IMMOBILIER			3'572	0	-			76'001	n.d.		
RESULTAT NET HOSPICE GENERAL			3'409	-29'800	n.d.			75'913	n.d.		

Tableau de flux de trésorerie

Pour l'exercice 2016

En kCHF

	31.12.2016 kCHF	31.12.2015 kCHF
Activités opérationnelles		
<i>Résultat de l'exercice avant répartition</i>	(163)	(88)
<i>Résultat financier</i>	3'787	3'549
<i>Amortissements</i>	3'651	3'035
<i>Variation des provisions</i>	(444)	736
<i>Variation des provisions et ajustements sur débiteurs</i>	(324)	4'181
Autofinancement	6'507	11'413
(Augmentation) / Diminution des créances et débiteurs	(2'687)	(14'216)
(Augmentation) / Diminution des actifs affectés	401	(235)
(Augmentation) / Diminution des actifs transitoires	(1'873)	(6'370)
Augmentation / (Diminution) des comptes créanciers	(142)	(60)
Augmentation / (Diminution) des passifs transitoires	1'008	2'777
Flux de trésorerie résultant des activités d'exploitation	3'214	(6'691)
Activités d'investissement		
Acquisition de mobilier, machines, véhicules, informatique	(1'306)	(693)
Investissements immobiliers	(18'509)	(17'962)
Investissements immobilisations incorporelles	(636)	(1'046)
(Augmentation)/Diminution autres immobilisations financières	65	(354)
Augmentation/(Diminution) de la réserve HLM	52	82
Flux de trésorerie résultant d'opérations d'investissement	(20'334)	(19'973)
Cash flow libre	(17'120)	(26'664)
Activités de financement		
Subvention à restituer	3'819	180
Augmentation / (Diminution) des fonds affectés	(401)	235
Augmentation/(Diminution) subvention d'investissement	887	(297)
Augmentation / (Diminution) dettes à court terme	(378)	(3'180)
Augmentation / (Diminution) dettes à long terme	13'010	16'730
Encaissements / (Remboursements) provenant d'autres fonds étrangers	841	75
Encaissements / (Utilisation) nets résultants de donations	(91)	(61)
Intérêts hypothécaires	(3'764)	(3'521)
Autres résultats financiers	(23)	(17)
Flux de trésorerie résultant des activités de financement	13'901	10'143
VARIATION NETTE DES LIQUIDITES	(3'220)	(16'522)

	Détail des liquidités	
	au 31.12.2016 kCHF	au 01.01.2016 kCHF
Caisse	46	75
Poste	936	1'047
Banque	963	374
Compte courant gestion usagers	(65)	(67)
Compte courant cash pooling	(60'383)	(56'712)
Total	(58'503)	(55'283)

VARIATION NETTE DES LIQUIDITES

(3'220)

Variation des capitaux propres

Pour l'exercice 2016

En kCHF

	CAPITAL historique	Réserve conjoncturelle HG	Réserve de réévaluation Immobilier	Résultat reporté	Ecart d'évaluation annuel	Total Fortune propre	Subvention Fonctionne ment non dépensée	Résultat après répartition	Réserve HLM	Total des fonds propres
Etat au 31 décembre 2012 (kCHF)	103'117	5'916	509'085	0	29'974	648'092	4'434		1'011	653'537
Ajustement de début d'exercice		5'079	29'974		(29'974)	5'079	(1'979)			3'100
Variation de la réserve HLM						0				0
Part du résultat de l'exercice à charge HG (yc réévaluation Immobilier)					18'995	18'995	(143)			18'852
Etat au 31 décembre 2013 (kCHF)	103'117	10'996	539'058	0	18'995	672'165	2'312	0	1'011	675'489
Ajustement de début d'exercice		2'312	18'995		(18'995)	2'312	(2'312)			0
Variation de la réserve HLM						0		93		93
Part du résultat de l'exercice à charge HG (yc réévaluation Immobilier)					3'366	3'366	(1'078)			2'288
Etat au 31 décembre 2014 (kCHF)	103'117	13'308	558'054	0	3'366	677'845	0	(1'078)	1'104	677'871
Ajustement de début d'exercice			3'366	(1'078)	(3'366)	(1'078)		1'078		0
Variation de la réserve HLM						0		82		82
Part du résultat de l'exercice à charge HG (yc réévaluation Immobilier)					76'001	76'001	(88)			75'913
Etat au 31 décembre 2015 (kCHF)	103'117	13'308	561'420	(1'078)	76'001	752'767	0	(88)	1'186	753'865
Ajustement de début d'exercice			76'001	(88)	(76'001)	(88)		88		0
Variation de la réserve HLM						0		52		52
Part du résultat de l'exercice à charge HG (yc réévaluation Immobilier)					3'572	3'572	(163)			3'409
Etat au 31 décembre 2016 (kCHF)	103'117	13'308	637'421	(1'166)	3'572	756'252	0	(163)	1'238	757'326

C. Annexes aux Etats financiers

Pour l'exercice 2016

A0 – Informations générales

A0-1 – Activités de l'Hospice général et cadre légal

Institution genevoise d'action sociale, l'Hospice général est un établissement de droit public, régi notamment par :

- la nouvelle constitution genevoise du 14 octobre 2012, entrée en vigueur le 1er juin 2013 ; arts 212 à 215 (action sociale) et art 98 (aliénation d'immeubles).
- la loi sur l'Hospice général, du 17 mars 2006 (J 4 07) et le règlement concernant l'Hospice général approuvé par le Conseil d'Etat le 18 avril 2007.
- la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle, du 22 mars 2007 (J 4 04) et le règlement d'exécution de la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle, du 25 juillet 2007 (J 4 04.01) ;
- la loi fédérale sur l'asile, du 26 juin 1998 (RS 142.31) et la loi fédérale sur les étrangers, du 16 décembre 2005 (RS 142.20)

L'établissement a son siège à Genève, Cours de Rive 12, 1204 Genève.

En tant qu'établissement de droit public subventionné, l'Hospice général est sous la tutelle du Département de l'Emploi, des Affaires sociales et de la Santé (DEAS)

L'Hospice général assure un éventail d'activités variées et polyvalentes, dont les principales sont :

- l'action sociale incluant l'aide financière aux personnes et familles sans ressources suffisantes,
- l'accueil, l'action sociale incluant l'aide financière et l'hébergement aux requérants d'asile,
- la prévention par l'animation socioculturelle pour les personnes âgées,
- la prévention et l'information sociale pour l'ensemble de la population,
- la gestion du patrimoine immobilier de l'institution.

Les états financiers de l'Hospice général au 31.12.2016 ont été approuvés par le Conseil d'administration le 06.03.2017.

Un mandat de prestations 2014-2017 entre l'Etat de Genève et l'Hospice général définit les prestations et les objectifs à atteindre par l'institution ainsi que le plan financier pluriannuel et la contribution de l'Etat en termes de fonctionnement. Pour chacune de ces prestations, le mandat définit aussi des indicateurs de mesure d'atteinte des objectifs. L'institution fournit ces indicateurs ainsi qu'un ensemble d'autres indicateurs de gestion dans son tableau de bord annuel.

A0-2 – Principes régissant l'établissement des comptes annuels

1. Normes comptables

Dans le cadre de la LGAF, l'Hospice général est soumis aux normes IPSAS et au règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) qui précise notamment les normes applicables ainsi que les dérogations aux normes au 1^{er} janvier 2012.

Art. 6 Dérogations aux normes IPSAS applicables à compter de l'exercice 2012

1. *Les dérogations aux normes IPSAS pour l'établissement des états financiers sont les suivantes :*

- a) *les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi des institutions de prévoyance ne doivent pas être comptabilisés (IPSAS 25) ;*
- b) *le montant total des rémunérations et avantages accordés aux membres proches de la famille des principaux dirigeants ne doit pas être publié dans les états financiers (IPSAS 20).*

2. *Si une entité choisit de ne pas appliquer les dérogations ci-dessus, elle doit alors faire une application intégrale des normes IPSAS.*

2. *Juste valeur*

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur est déterminée par référence aux prix cotés sur un marché actif.

Lorsque leur juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable (absence de marché actif, inadéquation des techniques d'évaluation de la juste valeur par l'analyse des flux de trésorerie actualisés, ou par la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance), les instruments de capitaux propres (participations) sont évalués au coût.

3. *Liquidités*

Les liquidités se répartissent entre une caisse principale, des comptes postaux et des comptes bancaires. Le compte bancaire principal est soumis à un cash pooling automatique avec les comptes de l'Etat et ce, dans le cadre de la convention tripartite « argent » signée entre l'HG, le DEAS et le DF.

4. *Prêts et créances (Débiteurs)*

Les prêts et créances sont des actifs financiers assortis de paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont initialement enregistrés à la juste valeur. Les postes débiteurs à l'actif du bilan entrent dans cette catégorie et sont présentés nets de l'ajustement de valeur effectué. Les détails de ces ajustements figurent dans les notes annexes.

5. *Actifs et passifs transitoires*

Les actifs et passifs transitoires (charges payées d'avance ou à payer et produits à recevoir ou payés d'avance) permettent de délimiter des charges et produits de l'exercice en vertu des principes de comptabilité à l'engagement et d'étanchéité des exercices.

6. *Immobilisations financières (Actifs et passifs financiers)*

Les actifs et passifs financiers détenus par l'Hospice général dans le cadre des fonds affectés (cf. point 19) sont évalués à la valeur de marché (valeurs au 31/12 fournies par les établissements bancaires gestionnaires pour les titres, ou évalués selon la méthode DCF pour les immeubles).

Les variations de juste valeur de ces actifs et passifs financiers, les dividendes reçus, ainsi que les intérêts perçus ou payés sont comptabilisés en résultat dans la comptabilité du fonds concerné.

7. *Actifs financiers détenus jusqu'à échéance :*

Les garanties bancaires de loyers concernant des appartements loués par des usagers de l'action sociale (comptes bancaires de cautions bloquées jusqu'au remboursement de la garantie par l'usager ou la fin du contrat de bail), les garanties bancaires de loyers des immeubles d'exploitation loués par l'institution et les réserves légales HLM d'immeubles de rapport propriété de l'HG sont considérés comme des actifs financiers détenus jusqu'à échéance.

Les actifs des fonds affectés (cf. point 19) sont également considérés comme détenus jusqu'à échéance.

8. *Actifs financiers disponibles à la vente*

Un actif disponible à la vente est un actif financier non dérivé qui est désigné comme tel. Ces actifs sont évalués à la juste valeur par le biais des fonds propres (réserve de réévaluation). En revanche, les pertes de valeurs et les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêts effectif sont reconnus directement en résultat. Si l'actif est cédé ou déprécié, le profit ou la perte préalablement comptabilisé en réserve de réévaluation est inclus dans le résultat de la période. Les dividendes sur les actifs disponibles à la vente sont comptabilisés en résultat lorsque le droit à recevoir ces dividendes est établi.

L'HG ne détient pas d'actif considéré comme disponible à la vente selon cette définition.

9. *Immobilisations corporelles :*

Les immobilisations corporelles sont des actifs qui sont propriété de l'Hospice général, soit pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être mis à la disposition de tiers, soit à des fins administratives et dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'un exercice. Les immobilisations corporelles sont évaluées à la valeur historique des biens.

10. *Immeubles de placement et terrains : habituellement nommé « parc de rapport Hospice général »*

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers (bâtiments) ou des terrains détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital.

De par la Constitution de la République et canton de Genève, il existe une restriction quant à la vente de ces immeubles.

☞ Information de la juste valeur des actifs immobiliers de placement :

Les immeubles de placement sont réévalués à leur juste valeur depuis 2010.

L'institution procède chaque année à l'évaluation de son parc immobilier de rapport à la juste valeur (selon la méthode DCF - Discounted Cash Flow) et fait appel à un expert indépendant pour évaluer les actifs dont la valeur a évolué notablement, notamment les immeubles ayant fait l'objet de travaux à fort impact sur les loyers.

Pour les autres immeubles, une réévaluation, en interne, sur la base de l'état locatif constaté et des taux de capitalisation validés par expert est effectuée chaque année.

Dans tous les cas, la totalité du parc de rapport est réévaluée par un expert externe en tranches de 5 ans maximum.

En 2016, la totalité des objets du parc a fait l'objet d'une analyse par l'expert externe.

11. Provisions :

Les provisions correspondent à des passifs de l'Hospice général vis-à-vis de tiers, dont l'échéance et/ou le montant est incertain. Un passif est compris ici comme une obligation actuelle de l'Hospice général, résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques. En outre, le montant de l'obligation doit pouvoir être estimé de manière fiable.

12. Dons et legs :

Les dons et legs ayant une affectation spécifique figurent au passif du bilan de l'institution, alors que les dons et legs sans affectation entrent dans ses revenus.

En conséquence, les dons et legs en espèces ou sous forme de papiers valeurs reçus par l'Hospice général sans affectation spéciale sont enregistrés dans le compte de résultat.

13. Prestations d'aide financière et remboursements de tiers :

Au sens des normes comptables, les prestations d'aide financière et les remboursements de tiers sont reconnus en charge respectivement positives ou négatives. Seuls les remboursements issus de facturation sont enregistrés en produits.

Principe d'engagement : les charges et produits d'aide financière sont comptabilisés sur la période d'aide considérée. Ainsi, les charges payées en décembre au titre du mois de janvier seront comptabilisées en charges en janvier.

En outre, les prestations versées et les remboursements reçus au titre d'une période précédente déjà clôturée sont reconnus respectivement en charges et en produits dans la période où ils sont constatés. Ainsi, une aide payée en avril au titre du mois de décembre de l'exercice précédent sera comptabilisée en charge en avril.

14. Charges de personnel :

Les charges de personnel comprennent principalement les traitements et autres avantages à court terme versés aux collaborateurs de l'Hospice général au titre de l'exercice écoulé. Ces avantages sont passés en charge selon leur période d'engagement, qui correspond généralement au moment de leur paiement.

A ce titre, l'Hospice général comptabilise dans ses passifs transitoires les engagements à long terme dus aux collaborateurs et notamment :

- Les engagements contractés au titre des départs en retraite anticipés (PLEND), qui sont enregistrés au moment de la décision de départ à la retraite.
- Les charges relatives à la prévoyance professionnelle sur la base des cotisations payées ou échues à la date de clôture.
- Les engagements relatifs aux soldes de vacances et heures complémentaires/supplémentaires reportées.
- Au sens du REEF, Chapitre III Art.6 lettre a), et en dérogation à l'IPSAS 25 : les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi des institutions de prévoyance ne sont pas comptabilisés (Voir Note A0-2-1).

15. Location de biens immobiliers :

Les produits de location de biens immobiliers ou provenant de droit de superficie sont répartis dans le temps suivant la durée du contrat, selon un principe d'échéance.

Cas particulier des logements vacants en travaux : les loyers théoriques des logements vacants ne sont pas comptabilisés. Jusqu'en 2015, ces derniers étaient comptabilisés en produits et annulés en charges.

16. Subventions :

En cohérence avec les entités qui le subventionnent, l'Hospice général comptabilise les subventions reçues ou à recevoir correspondant aux prestations financées par ces mêmes subventions pour l'exercice clos.

17. Dettes à long terme :

Les emprunts hypothécaires et autres crédits de construction ainsi que, si elle est positive, la part de résultat de fonctionnement à restituer à l'Etat à l'échéance du mandat de prestations, font notamment partie des dettes à long terme. La part du résultat de fonctionnement à restituer à l'Etat est néanmoins reclassée en court terme la dernière année du contrat de prestation.

18. Règles d'activation des travaux :

Les dépenses postérieures à l'acquisition d'un élément, qui a déjà été reconnu en tant qu'immobilisation corporelle, doivent être ajoutées à la valeur comptable de l'actif lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs ou un potentiel de service qui dépassent le niveau de performance le plus récemment mesuré pour cet actif, iront à l'entité.

Dès lors, sont considérées comme des dépenses activables, celles qui ont pour conséquence d'allonger la durée de vie utile de l'actif, d'augmenter la capacité de l'actif, d'améliorer substantiellement la qualité de la production ou d'en abaisser le coût.

A contrario, les dépenses qui ont pour effet de restaurer ou de maintenir le niveau de performance d'une immobilisation corporelle doivent être comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues. Ainsi, l'entretien courant nécessaire au maintien d'un actif est toujours enregistré en charge dans le compte de fonctionnement.

19. Gestion des fonds affectés :

1. Gestion des fonds affectés :

Comptabilisation :

- L'actif et le passif des Fonds figurent à part égale au bilan de l'HG. En parallèle, conformément aux normes, l'Hospice général comptabilise les attributions annuelles des fonds ainsi que leurs frais de gestion en charges d'exploitation et un montant équivalent d'utilisation de ces fonds est passé en produits.
- Evaluation : les actifs et passifs des Fonds affectés sont évalués selon les mêmes principes que l'Hospice général (juste valeur)
- Compte tenu du caractère très restrictif des conditions d'attribution des Fonds affectés (en lien avec la volonté des testateurs), et du fait qu'un non-respect de ces conditions pourrait conduire pour certains fonds à la restitution aux représentants des testateurs des capitaux confiés, nous comptabilisons ces Fonds affectés dans les fonds étrangers de l'Institution.

Cadre général et principes généraux (Extraits du document validé par le Conseil d'administration le 7 septembre 2009).

Les fonds de l'Hospice général élaborent leur règlement tenant compte des testaments et le soumettent au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration de l'Hospice général nomme les membres des comités des fonds au début de chaque législature.

Le Conseil d'administration de l'Hospice général supervise le fonctionnement et approuve les comptes des fonds. Il délègue la fonction de gestion courante et de comptabilité à la Direction générale de l'Hospice général.

En ce qui concerne la gestion des actifs des fonds, la Direction peut désigner des mandataires (banques, gérants externes ou régies).

Mandat gestion des titres : suite à l'analyse des titres effectuée sur ces 10 dernières années, les mandats de gestion ont été revus avec les gestionnaires en charge de nos portefeuilles. De nouveaux mandats ont été rédigés et soumis au Conseil d'administration le 7 septembre 2009. Plus précis, ils fixent le profil de placement et un indice de référence.

2. Amortissements

Les taux et catégories d'amortissement prévoient, suivant la méthode linéaire, les taux annuels et les durées d'amortissements suivants :

<u>Nature</u>	<u>Taux</u>	<u>Durée</u>
Camions, véhicules spéciaux	10%	10 ans
Mobilier	12.5%	8 ans
Machines et matériel	20%	5 ans
Véhicules	20%	5 ans
Informatique (matériel)	20%	5 ans
Informatique (logiciel et progiciel)	33%	3 ans

Immobilisations corporelles : l'amortissement des immeubles d'exploitation est réparti selon une ventilation, par composants, de la valeur d'origine d'une immobilisation.

Quatre composants ont été définis (non compris le terrain dont la durée d'utilité est illimitée) :

<u>Composant</u>	<u>Taux</u>	<u>Durée</u>
Gros Œuvre	1.25%	80 ans
Façades/fenêtres/menuiseries extérieures	4%	25 ans
Toiture	5%	20 ans
Installation	5%	20 ans

3. Processus budgétaire - Analyses d'écarts.

Les montants de budget qui figurent dans les états financiers correspondent à ceux validés par le Conseil d'administration de l'institution. Dans la mesure où les subventions votées par le Grand Conseil divergent des budgets votés par le Conseil d'administration, cela génère des écarts qui sont mentionnés comme tels dans les états financiers. Ces écarts sont connus et discutés tant avec le Conseil d'Etat qu'avec le Grand conseil, et l'approbation du budget de l'Hospice général les mentionne explicitement.

Les principaux écarts entre le réalisé et le budget annuel sont mentionnées dans les états financiers (Synthèse et Compte d'exploitation) et les explications figurent à la fois dans la note de synthèse et dans les notes du rapport de gestion.

Le service contrôle de gestion anime le processus budgétaire avec la direction financière au sein de la direction budgétaire. Le processus budgétaire est marqué par une forte décentralisation au niveau des fonctions qui portent chacune leurs hypothèses et chiffres.

Le processus budgétaire est interactif et fait l'objet de validations successives multiples, tant en interne qu'avec le département jusqu'à la votation du budget de l'Etat par le Grand Conseil.

Les étapes de la procédure sont les suivantes :

1. Elaboration au niveau des fonctions et validation en direction → envoi mars N-1

En préalable à tout chiffrage de budget, les hypothèses et options stratégiques pour l'année sous revue sont analysées par les directions de fonction et font l'objet d'une synthèse présentée et discutée en comité de direction.

2. Validation du pré-budget par le Conseil d'administration → envoi juin N-1

La direction générale et le directeur financier présentent le budget au comité d'audit puis au Conseil d'administration. Cette version est transmise au département de tutelle.

3. Confrontation du budget HG et de la subvention Etat ; processus Etat.

Le processus Etat suit un cours parallèle au processus budgétaire HG. Les informations de cadrage sont transmises par le chef du département. Les écarts éventuels entre les options Etat et les options HG sont arbitrées par la direction et le Conseil d'administration; le budget HG peut faire l'objet de nouvelles validations avec le Conseil d'administration.

L'Hospice général est auditionné sur son budget par la commission des finances du Grand Conseil dans le cadre de l'examen du budget de l'Etat.

4. Vote du budget de l'Etat (montants de subventions principales) et version finale validée par le Conseil d'administration.

A l'issue du processus parlementaire, les subventions finales (prestations et fonctionnement) sont votées. Les éventuels changements sont intégrés dans la version finale du budget HG qui est validée par le Conseil d'administration en début d'année. Elle sert de base au contrôle budgétaire

5. Contrôles budgétaires trimestriels

Sur la base des bouclements intermédiaires trimestriels, un contrôle budgétaire est effectué avec les fonctions et les projections annuelles sont réactualisées, permettant d'informer en amont le Conseil d'administration et le Département de tutelle de l'évolution des écarts (notamment en cas de besoin de subvention complémentaire).

4. **Présentation sectorielle**

La présentation des chiffres clés (page 6) correspond à la présentation sectorielle telle qu'attendue par l'Etat de Genève.

- **Prestations aux usagers** : les activités de l'Hospice général figurent sous deux politiques publiques : C03-Action sociale et C 05-Asile. Elles font l'objet de deux lignes de subventions distinctes et par conséquent d'une présentation spécifique de nos états financiers. Les prestations aux usagers sont couvertes par la garantie de déficit de l'Etat.
- **Fonctionnement** : les engagements liés au fonctionnement de l'Hospice général, et dont le cadre est réglé dans le mandat de prestations, sont couverts par une subvention spécifique et font par conséquent l'objet d'une présentation ad hoc.
- **Immobilier** : le résultat de réévaluation immobilier est mentionné séparément dans l'ensemble de nos états financiers (voir note A2-4).

A0-3 – Système de contrôle interne (SCI)

Le cadre général du système de contrôle interne (SCI) de l'Hospice général a été donné par le conseil d'administration (CA) dans un document qui décrit les principes et le cadre légal dans lequel se déploie le SCI (**Principes du SCI** - 29/06/09).

- **Les composantes du système de contrôle interne** de l'Hospice général ont été validées par le CA du 05 octobre 2009 et sont décrites de manière détaillée dans le document « **Description du SCI et environnement de contrôle** » et ses annexes :
- **Gestion des risques : la cartographie des risques institutionnels majeurs** ainsi que les **matrices de risque détaillées par processus** (aide aux RA, action sociale, finances, ressources humaines, systèmes d'information, établissements, immobilier), sont revues chaque année par les responsables de processus (administrateurs) et validées par le Conseil d'administration en fin d'exercice.
- **Activités de contrôle** : elles comprennent les procédures opérationnelles formalisées, les tableaux de bord, leurs indicateurs et l'ensemble des unités et services qui effectuent des activités de contrôle. Des testings spécifiques sont réalisés par le contrôle de gestion centralisé et l'unité d'audit interne.
- **L'information et communication** : englobe tous les outils de reporting (tableaux de bord, le flash mensuel, bilan social, rapport d'activité) vers les parties prenantes internes ou externes.
- **Les opérations de suivi en continu du SCI** : sont placées sous la surveillance du contrôle de gestion et de l'audit interne. Les plans d'actions découlant des observations et recommandations, mises en évidence par l'analyse des risques, sont suivis par un comité de pilotage ad hoc, puis relayés ensuite au niveau de la direction et du comité d'audit. Ce dernier se réunit deux fois par an à la fois sur le suivi des plans d'actions, et sur la mise à jour de l'analyse de risques. Les constatations et recommandations du comité d'audit sont validées ensuite annuellement par le Conseil d'administration.

A1 – Notes du Bilan

A1-1 – Débiteurs

A1-1-0 Synthèse débiteurs

En kCHF	31.12.2016	31.12.2015	Ecart	2016-2015
Débiteurs fonctionnement - brut	6'513	7'201	-9.6%	-689
Ajustement de valeur	-271	-213	27.0%	-58
Débiteurs fonctionnement - net	6'242	6'988	-10.7%	-746
Débiteurs publics - Prestations - brut	25'001	21'844	14.5%	3'157
Ajustement de valeur	-6'644	-6'344	4.7%	-300
Débiteurs publics - Prestations - net	18'357	15'500	18.4%	2'857
Débiteurs usagers AMIG - brut	8'668	8'661	0.1%	7
Ajustement de valeur	-7'561	-7'958	-5.0%	397
Débiteurs usagers - brut	1'107	703	57.4%	403
Total débiteurs courants - net	25'706	23'192	10.8%	2'514
Débiteurs AI-SPC - brut	51'925	54'817	-5.3%	-2'892
Ajustement de valeur	-29'736	-30'205	-1.6%	469
Débiteurs AI-SPC - net	22'189	24'612	-9.8%	-2'423
Débiteurs Usagers ASOC - brut	54'718	52'014	5.2%	2'705
Ajustement de valeur	-40'854	-40'893	-0.1%	39
Débiteurs usagers ASOC - net	13'864	11'120	24.7%	2'743
Total débiteurs non-courants - net	36'053	35'732	0.9%	642
Total débiteurs Hospice général- net	61'758	58'924	4.8%	2'834
Soit un total de : - Créances brutes	146'824	144'536	1.6%	2'288
- Provisions	-85'065	-85'612	-0.6%	547

L'ensemble des débiteurs de l'institution est évalué au coût amorti, à savoir que les créances brutes font l'objet d'un abattement en fonction du risque de non récupération desdites créances, posé selon la nature des débiteurs (Publics ou usagers) et/ou des processus mêmes d'évaluation de la créance (remboursements AI par exemple)

En 2016, le volume net débiteur augmente de **2.8 mios (+4.8%)**

A1-1-1 Débiteurs Fonctionnement

En kCHF	31.12.2016	31.12.2015	Ecart	Ecart 2016-2015
Débiteurs immobilier	759	658	15.5%	102
<i>Ajustement de valeur débiteurs immobiliers</i>	<i>-270</i>	<i>-206</i>	<i>31.2%</i>	<i>-64</i>
Forfaits SEM (Part Fonctionnement)	5'462	5'488	-0.5%	-27
Canton de Genève	0	757	n.d.	-757
Débiteurs divers	292	299	-2.3%	-7
<i>Ajustement de valeur débiteurs divers</i>	<i>-1</i>	<i>-7</i>	<i>-86.9%</i>	<i>6</i>
Total Débiteurs Fonctionnement	6'242	6'988	-10.7%	-746

Débiteurs immobilier : correspond aux postes débiteurs loyers du parc immobilier, diminués des ajustements de valeurs liés aux risques de recouvrement, ainsi qu'aux montants en provenance des régies qui gèrent le parc de rapport.

Forfaits SEM – Fonctionnement : correspond à la quote-part fonctionnement (T4 uniquement) des forfaits FG1 (requérants d'asile), FG2 (réfugiés statutaires), administratifs et aide d'urgence en provenance du SEM.

Débiteurs divers : autres postes liés à l'exploitation de l'institution (maisons de vacances, formation...). Ces positions font l'objet d'un abattement de valeur.

A1-1-2 Débiteurs publics liés aux prestations

En kCHF	31.12.2016	31.12.2015	Ecart	Ecart 2016-2015
BIE Canton de Genève	612	1'020	-40.0%	-408
Confédération (SEM)	17'175	13'725	25.1%	3'450
Convention Franco-Suisse	6'422	6'344	1.2%	78
OFJP	74	109	-32.1%	-35
Cantons	718	646	11.1%	72
<i>Ajustement de valeur débiteurs</i>	<i>-6'644</i>	<i>-6'344</i>	<i>4.7%</i>	<i>-300</i>
Total débiteurs prestations - Garants et org. publiques	18'357	15'500	18.4%	2'857

BIE Canton Genève : montant à recevoir selon la convention de partenariat 2015-2017 avec le Bureau pour l'intégration des Etrangers (BIE) et relatif à la prise en charge des actions d'intégration de certaines catégories de requérants d'asile.

Confédération (SEM) : seuls figurent sur ce poste les montants relatifs aux prestations aux usagers des forfaits de prise en charge par la Confédération des requérants d'asile relatifs au 4ème trimestre 2016.

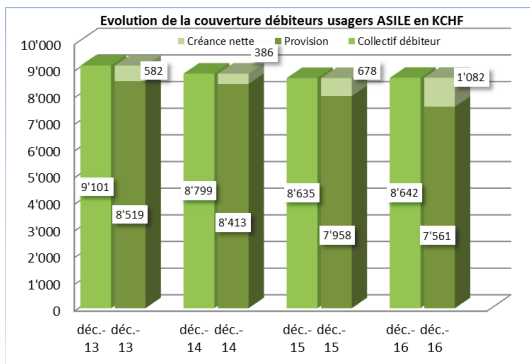
Convention Franco-Suisse : cette position comptabilise les montants d'assistance pris en charge dans le cadre de la convention Franco-Suisse. Cette convention a été dénoncée le 02 décembre 2016 (entrée en vigueur le 30 novembre 2017). Compte tenu du risque attendu de non-paiement, la totalité des créances a été provisionnée.

OFJ et Cantons : sommes dues par les cantons d'origine des usagers de l'assistance publique et par la confédération (OFJ) dans le cadre de la refacturation des prestations d'assistance. La refacturation auprès de l'OFJ a pris fin au 31.10.2015. La refacturation auprès des cantons d'origine prendra fin le 07 avril 2017. Compte tenu de l'instabilité liée à cette situation et aux retards de paiement constatés fin 2016, un ajustement de valeur de 177 KCHF a été passé.

A1-1-3 Débiteurs – Usagers à court terme

En kCHF	31.12.2016	31.12.2015	Ecart	Ecart 2016-2015
Débiteurs - usagers ASOC (Dette alimentaire/allocation indépendant)	25	26	-2.4%	-1
Débiteurs - usagers AMIG	8'642	8'635	0.1%	7
<i>Ajustement de valeur débiteurs usagers AMIG</i>	<i>-7'561</i>	<i>-7'958</i>	<i>-5.0%</i>	<i>397</i>
Total Débiteurs - Usagers AMIG	1'082	678	59.6%	404
Total débiteurs usagers	1'107	703	57.4%	403

Ajustement de valeur Débiteurs usagers AMIG (kCHF)	2016	2015	Ecart	Ecart 2016-2015
Ajustement à l'ouverture	7'958	8'413	-5.4%	-455
Utilisation de provision	-379	-394	-3.7%	15
Dissolution (-) / Constitution (+) de provision	-17	-61	-71.7%	44
Ajustement à la clôture	7'561	7'958	-5.0%	-397



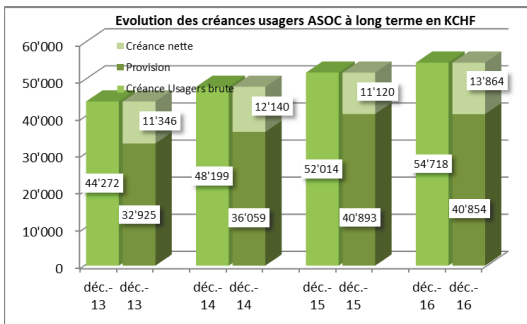
Cette position comptabilise en net :

- les créances à court terme des usagers ASOC (dette alimentaire et allocation indépendant)
- les créances des débiteurs usagers AMIG (facturation aux indépendants des participations aux frais d'assistance, de santé et d'hébergement) diminuées d'un ajustement de valeur (provision) calculé selon la nature de la population concernée et l'ancienneté de la créance.

A1-1-4 Créances usagers ASOC à long terme

En kCHF	31.12.2016	31.12.2015	Ecart	Ecart 2016-2015
Créances usagers constatées	54'688	51'973	5.2%	2'715
Ajustement de valeur Créances usagers ASOC à LT	-40'854	-40'893	-0.1%	39
Autres débiteurs contentieux	30	41	-25.5%	-10
Total créances à long terme usagers ASOC	13'864	11'120	24.7%	2'743

Ajustement de valeur Créances usagers ASOC à LT (KCHF)	2016	2015	Ecart	Ecart 2016-2015
Ajustement à l'ouverture	40'893	36'059	13.4%	4'834
Utilisation de provision	-652	-335	94.6%	-317
Dissolution (-) / Constitution (+) de provision	613	5'169	-88.1%	-4'556
Ajustement à la clôture	40'854	40'893	-0.1%	-39



Ce poste comptabilise au montant net (brut – abattement de valeur) les **créances à long terme des usagers ASOC** (prestations à rembourser par les usagers, que les dossiers soient actifs ou non) et pour lesquelles les remboursements s'échelonnent sur de très longues durées à la mesure de la capacité de remboursement :

- **Dossiers actifs** (CHF 23.1 mios) : les remboursements sur dossiers encore suivis par le terrain se font par retenue effectuée par les assistants sociaux sur les montants versés mensuellement.
- **Dossiers inactifs** (CHF 31.6 mios) : dossiers gérés par le service de recouvrement.

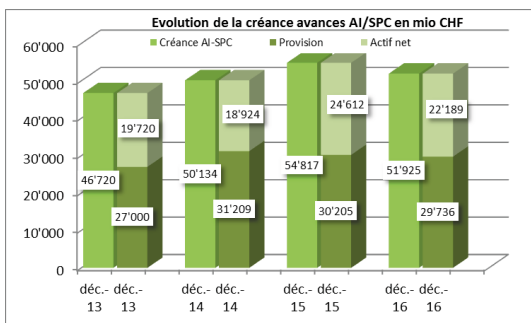
La créance brute continue d'augmenter (+2.7 mios), en lien avec l'augmentation du nombre d'usagers mais à un rythme moins rapide que les années précédentes.

Le montant brut est diminué d'un ajustement de valeur (provision) calculé en tenant compte de la nature des dossiers et des constats statistiques de remboursements (nouvelle méthode).

- Dossiers actifs : provision calculée à 40% pour 2016 (changement de méthode. En 2015 la provision était calculée en fonction d'une projection théorique des remboursements futurs jusqu'à l'âge de 65 ans). Le taux de 40% est désormais statistique et issu du constat de remboursement sur les dossiers clôturés sur les 10 dernières années (60% de remboursement)
- Dossiers Recouvrement : provision = 100%.

A1-1-5 Débiteurs Avances AI / SPC

En kCHF	31.12.2016	31.12.2015	Ecart	Ecart 2016-2015
Créances AI / SPC	51'925	54'817	-5.3%	-2'892
Ajustement de valeur créances AI / SPC	-29'736	-30'205	-1.6%	469
Total créances AI / SPC	22'189	24'612	-9.8%	-2'423
Ajustement de valeur créances AI / SPC	2016	2015	Ecart	Ecart 2016-2015
Ajustement à l'ouverture	30'205	31'209	-3.2%	-1'004
Utilisation de provision	-15'050	-12'732	18.2%	-2'318
Dissolution (-) / Constitution (+) de provision	14'581	11'727	24.3%	2'854
Ajustement à la clôture	29'736	30'205	-1.6%	-469



Ce poste correspond au montant net des créances enregistrées envers l'assurance invalidité (AI) et le service des prestations complémentaires (SPC) pour les prestations d'assistance versées aux usagers en attente de décision de prise en charge AI/SPC.

- **Constatation de créances exercice** : la totalité des créances potentielles, déterminées par l'ouverture par l'utilisateur d'une demande de prise en charge rétroactive par l'AI, est passée en créances dans l'exercice.
- **Solde créances au bilan** : à fin 2016, le **solde ouvert est de CHF 51.9 mios**. Il concerne 1'914 dossiers en attente de décision, dont 66% ont moins de 2 ans.

On constate en 2016 une diminution du volume de créances (-2.9 mios), cette baisse provient essentiellement de l'augmentation constatée des remboursements en provenance de l'AI par rapport à 2015 (traitement de dossiers en retard).

- **Ajustement de valeur** : CHF - 29.7 mios
Cet abattement estimé sur les créances pour prendre en compte les taux de non prise en charge par l'AI reste un point **d'incertitude importante** qui dépend de décisions de tiers. Ceci nous incite à poursuivre une gestion prudente des hypothèses de provision. Le taux de non remboursement retenu pour les dossiers encore ouverts fin 2016 est de 50% (identique à 2015).

A1-2 – Actifs transitoires

En kCHF	31.12.2016	31.12.2015	Ecart	Ecart 2016-2015
Produits à recevoir prestations	4'110	4'257	-3.4%	-147
Produits à recevoir exploitation	1'076	406	165.2%	670
Produits à recevoir	5'187	4'663	11.2%	524
Prestations payées d'avance	21'598	20'241	6.7%	1'357
Charges payées d'avance exploitation	128	138	-7.2%	-10
Charges payées d'avance	21'726	20'378	6.6%	1'347
Total actifs transitoires	26'912	25'041	7.5%	1'871

Produits à recevoir prestations : ce poste comprend l'estimation des facturations d'assistance aux garants pour le 4ème trimestre 2016 ainsi que l'estimation (délimitation de période) des produits à recevoir en 2017 sur prestations 2016.

Produits à recevoir exploitation : ce poste comprend tous les autres produits à recevoir liés à l'exploitation (mandats immobilier, FDRH...).

Prestations payées d'avance (action sociale et asile) : concerne tous les reclassements de prestations par période d'aide (assistance payée en décembre pour les périodes futures), ainsi que les avances faites au courtier en charge des frais de santé des requérants.

Charges payées d'avance exploitation : concerne toutes les charges de fonctionnement payées en 2016 et concernant 2017 (primes d'assurances notamment).

A1-3 – Autres Immobilisations financières

En kCHF	31.12.2016	31.12.2015	Ecart	Ecart 2016-2015
Garanties de loyer	346	384	-9.8%	-38
Réserve légale HLM	1'238	1'186	4.4%	52
Prêt Fonds Tissot	240	320	-25.0%	-80
Total autres immobilisations financières	1'824	1'889	-3.5%	-66

Garanties de loyers : ce poste comprend les garanties bancaires déposées par l'Hospice général en faveur de bailleurs. Ces garanties bancaires concernent les immeubles d'exploitation que l'HG loue pour ses propres besoins ainsi que celles concernant des appartements loués par des usagers de l'action sociale (comptes bancaires de cautions bloqués jusqu'au remboursement de la garantie par l'usager ou la fin du contrat de bail). Depuis 2003, l'Hospice général a mis en place un système de cautionnement solidaire et les montants mis en garantie diminuent chaque année.

Réserve légale HLM : cette position enregistre les avoirs bancaires correspondants aux fonds de réserve pour travaux HLM. A fin 2016, ne subsistent que 2 réserves sur ce compte : Clair-Matin (924 KCHF) et la réserve de copropriété Glacis de Rive (313 KCHF).

Prêt Fonds Tissot : il s'agit d'une avance de trésorerie accordée au Fonds Tissot afin de créer une chaufferie centralisée dans son immeuble Rue de la Prairie 5. Cette avance a été octroyée en date du 30.06.2015, elle ne porte pas intérêts et est remboursable sur une durée de 4 ans à raison de CHF 80'000 par an.

A1-4 – Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles (CHF)

	Valeur brute 01.01.2016	Investissements 2016	Cessions / mise en œuvre / transferts 2016	Valeur brute 31.12.2016	Amort. cumulés 01.01.2016	Amortissements 2016	Cessions / Rechassements 2016	Amort. cumulés 31.12.2016	Valeur nette 01.01.2016	Valeur nette 31.12.2016
LICENCES	4'542'678	52'779	(268'327)	4'797'071	(4'020'162)	(492'011)	268'327	(4'244'646)	522'517	552'425
DEVELOPPEMENTS INFORMATIQUES TERMINES	2'669'789	112'943		2'669'789	(2'669'789)			(2'669'789)	-	-
DEVELOPPEMENTS INFORMATIQUES	557'140			670'083	-			-	557'140	670'083
Total Immobilisation incorporelles	7'769'607	635'662	(268'327)	8'136'942	(6'689'951)	(492'011)	268'327	(6'914'435)	1'079'657	1'222'508

Ce poste comptabilise les licences acquises ou les développements informatiques financés pour la plus grande partie par les subventions d'investissement consécutives (crédit de programme et crédit d'investissement - voir A1-13).

A1-5 – Immobilisations corporelles

Matériel, mobilier, véhicules, informatique (CHF)

	Valeur brute 01.01.2016	Investissements 2016	Cessions/ mise en œuvre/ transferts 2016	Correction biens amortis	Valeur brute 31.12.2016	Amort. cumulés 01.01.2016	Amortissements 2016	Cessions / Rechassements 2016	Amort. cumulés 31.12.2016	Valeur nette 01.01.2016	Valeur nette 31.12.2016
MATERIEL & MACHINES	6771 01	33'552	(1'79'96)		692'457	(365'029)	(95'006)	17'996	(442'039)	312'073	250'418
MATERIEL INFORMATIQUE (HARDWARE)	4'150'021	1'269'377	(58'14'47)		4'837'952	(3'104'025)	(557'117)	581'447	(3'079'695)	1'045'996	1'758'257
MOBILIER	80'35'01				803'501	(496'368)	(78'388)		(575'246)	306'643	228'255
VEHICULES	64'29'16	3'287			646'203	(629'196)	(3'545)		(632'740)	13'720	13'462
Total Matériel, mobilier, véhicules, informatique	6'273'539	1'306'016	(599'443)	0	6'980'112	(4'595'107)	(734'056)	599'443	(4'729'720)	1'678'432	2'250'392

- Matériel et machines : achat de matériel hors informatique.

- Mobilier : pas d'achat en 2016.

- Véhicules : achat vélo électrique en 2016.

- Matériel informatique : cette position augmente des investissements financés ou non par la subvention ad hoc (Voir point précédent)

o Nota:

▪ Total des investissements informatiques 2016= 1.269 KCHF (Matériel) + 636 KCHF (Licences et développements)= 1.905 KCHF (Montant des subventions d'investissement versées en 2016) – Cf A1-13

▪ Total amortissements informatiques 2016= 1.049 KCHF dont 1017 KCHF financés par utilisation de subvention ad hoc en produits différés – Cf A1-13)

A1-6 – Immeubles et terrains

Evaluation globale du parc immobilier : CHF 949 mios - Evaluation annuelle 2016 (+3.6 mios).

- **Immeubles d'exploitation** : immeubles propriétés de l'Hospice général mais utilisés pour ses activités d'exploitation propres (Administration, centres d'hébergement AMIG, etc...). Il n'y a pas de réévaluation des immeubles d'exploitation dont la valeur n'évolue qu'en fonction des travaux activés et des amortissements spécifiques détaillés par composants, ainsi que des pertes de valeurs potentielles. En 2016, **les travaux engagés représentent 5.9 mios** (Centres AMIG essentiellement, Etoile, Bois de Bay...)
- **Immeubles de placement et terrains en droit de superficie** : pas d'amortissements sur ces actifs et réévaluation annuelle dont le montant figure au compte d'exploitation global sous *résultat d'évaluation*. L'ensemble du parc est évalué chaque année (en 2016, la totalité du parc a été analysée par un expert externe). **La valeur des immeubles de placement et des terrains augmente de 16.1 mios, dont :**
 - o **12.5 mios d'activations** (6.7 mios dans le cadre du rachat à la FPLM des immeubles Yvoy 1 et Yvoy 27-29, auparavant en droits de superficie et 5.8 mios de travaux sur le parc existant)
 - o **3.6 mios d'écart d'évaluation annuel**

La réévaluation annuelle est impactée par l'application par notre expert immobilier du taux hors risque, dit immorating, lié au marché immobilier local et par les actions de valorisation (travaux à plus-value, évolution des revenus locatifs, etc...).

Néanmoins, certains immeubles destinés à l'hébergement de jeunes en difficulté sont évalués à la valeur intrinsèque (Ecureuils, Le Pont, Pierre-Grise et Savigny). Cette activité ayant été transférée à la FOJ, les biens leurs sont loués à des conditions de location en dessous de la valeur de marché raison pour laquelle l'utilisation de la méthode DCF ne se justifie pas pour ces actifs.

Synthèse de l'immobilier à l'Hospice général (CHF)	Valeur au 01.01.2016	Amortissements	Activations	Réévaluation exercice	Valeur au 31.12.2016
Immeubles de placement	829'121'511	-	18'953'301	-3'477'863	844'596'948
Droits de superficie	53'224'300	-	-6'400'000	7'050'000	53'874'300
Total Parc de rapport	882'345'811	-	12'553'301	3'572'137	898'471'248
Immeubles d'exploitation	47'138'978	-2'424'621	5'956'031	-	50'670'388
Total Immobilier	929'484'789	-2'424'621	18'509'332	3'572'137	949'141'635

A1-6-2 Immeubles de rapport et terrains

Immeubles de placement (en CHF)	Valeur 01.01.2016	Activations 2016	Valeur avant réévaluation	Réévaluation annuelle 2016	Valeur 31.12.2016
ALPES 20	12'860'000	0	12'860'000	20'000	12'880'000
AMAT 28	23'100'000	172'965	23'272'965	-172'965	23'100'000
ASTERS 4	9'000'000		9'000'000		9'000'000
BASTIONS 16	9'740'000	329'498	10'069'498	-9'498	10'060'000
BERGUES 25	16'520'000	55'093	16'575'093	24'907	16'600'000
BOURG DE FOUR 8 / FAREL 8-10	18'810'000		18'810'000	1'230'000	20'040'000
CAVOUR 3	5'690'000		5'690'000	60'000	5'750'000
CHALET LA PERRETTE	570'000		570'000	-100'000	470'000
CHAMPEL 4	14'110'000		14'110'000	80'000	14'190'000
CHAMPEL 73	15'820'000	608'457	16'428'457	-88'457	16'340'000
CHAPONNIERE 14	6'980'000		6'980'000	150'000	7'130'000
CLAIR-MATIN 10-14	10'790'000	509'943	11'299'943	-1'269'943	10'030'000
CLOCHETTES 12	14'860'000		14'860'000	290'000	15'150'000
CLOSE 43	7'570'000		7'570'000	150'000	7'720'000
CONSEIL-GENERAL 12	8'130'000	231'458	8'361'458	108'542	8'470'000
CORNAVIN 22	17'430'000		17'430'000	130'000	17'560'000
DIME 1-11 / 2-6	22'190'000	42'612	22'232'612	257'388	22'490'000
DUMAS 23-23A	34'380'000	5'108'537	39'488'537	-3'768'537	35'720'000
FORT-BARREAU 29-31	5'300'000	172'090	5'472'090	67'910	5'540'000
GEORGES-FAVON 41	10'110'000		10'110'000	90'000	10'200'000
GLACIS-DE-RIVE 5	20'710'000		20'710'000	20'000	20'730'000
HELVETIQUE 24	9'350'000	304'588	9'654'588	75'412	9'730'000
LEON-GAUD 11	11'140'000		11'140'000	30'000	11'170'000
MAISONNEUVE 5	6'150'000	51'509	6'201'509	-51'509	6'150'000
MARAICHERS 2-4-6	12'440'000		12'440'000	-1'530'000	10'910'000
MARAICHERS 10-10BIS	15'690'000		15'690'000	160'000	15'850'000
MARAICHERS 13 / 17	27'340'000		27'340'000	120'000	27'460'000
MARC-CHARROT 22	1'000'000		1'000'000		1'000'000
MIREMONT 3	8'570'000		8'570'000	30'000	8'600'000
MOILLEBEAU 35-37	32'010'000	966'881	32'976'881	-1'176'881	31'800'000
MONT-BLANC 24	18'490'000	20'025	18'510'025	89'975	18'600'000
NOUVELLE ROSERAIE VILLA GARDIEN	530'000		530'000	-130'000	400'000
PEUPLIERS 24BIS	2'960'000		2'960'000	-180'000	2'780'000
POLUZZI	29'070'000		29'070'000	-900'000	28'170'000
RHONE 29	75'300'000		75'300'000	-420'000	74'880'000
RICHARD-WAGNER 5	13'250'000	52'767	13'302'767	-52'767	13'250'000
SAINT-VICTOR 2	7'820'000	150'674	7'970'674	-70'674	7'900'000
SAINTE-CLOTILDE 17-19	16'720'000	22'403	16'742'403	237'597	16'980'000
SAINTE-CLOTILDE 21	7'190'000		7'190'000	80'000	7'270'000
SENEBIER 12	8'510'000		8'510'000	-960'000	7'550'000
SERVETTE 96	13'250'000		13'250'000	40'000	13'290'000
VERDAINE 9-15 / VALLEE 2	60'370'000	512'831	60'882'831	-102'831	60'780'000
VESSY CRECHE	10'860'000		10'860'000	110'000	10'970'000
VESSY MAISON DE GARDIEN	930'000		930'000	-70'000	860'000
VILLAGE-SUISSE 19-23	25'950'000		25'950'000	-760'000	25'190'000
V.-SUISSE 30-34/C.-VOGT 32/VVOY 7	25'420'000	95'956	25'515'956	224'044	25'740'000
VVOY 1	-	6'218'461	6'218'461	381'539	6'600'000
VVOY 1-5	30'320'000		30'320'000	-190'000	30'130'000
VVOY 11-15 / CARL-VOGT 36-38	33'460'000		33'460'000	1'670'000	35'130'000
VVOY 27-29	-	6'892'116	6'892'116	1'917'884	8'810'000
ECUREUILS - VILLA THEO/SS-CARAN 37	4'576'000		4'576'000	274'000	4'850'000
LE PONT / OCTROI 11	1'981'000		1'981'000	19'000	2'000'000
PIERRE GRISE	19'410'000		19'410'000		19'410'000
SAVIGNY / MONTAGNE 51-53	7'306'000		7'306'000	364'000	7'670'000
SAVIGNY / VILLA RIGAUD 57	1'926'000		1'926'000	24'000	1'950'000
TRAVAUX EN COURS ACTIVABLE	5'162'511	-3'565'562	1'596'949		1'596'949
TOTAL IMMEUBLES DE PLACEMENT	829'121'511	18'953'301	848'074'812	-3'477'863	844'596'948

- Activations 2016 : CHF 19 mios

Il s'agit principalement de l'acquisition de deux nouveaux immeubles en 2016 : Yvoy 1 et Yvoy 27-29. A cela, s'ajoute des travaux de rénovation effectués sur le parc de rapport durant l'année écoulée.

- Ecart d'évaluation : CHF -3.5 mios

- o Méthode DCF (Voir notes annexe A0) tenant compte des états locatifs projetés ainsi que des travaux de rénovation à venir.

Droits de superficie (en CHF)	Valeur DCF 01.01.2016	Réévaluation		Valeur DCF 31.12.2016
		Activations 2016	annuelle 2016	
Vessy EMS	17'050'000		1'580'000	18'630'000
Yvoy 1	1'530'000	-1'530'000		0
Yvoy 27-29	4'870'000	-4'870'000		0
Maraîchers 11	2'560'000		280'000	2'840'000
Chaudronniers 5	9'800'000		1'410'000	11'210'000
Chapelle 1ère étape	9'160'000		2'330'000	11'490'000
Chapelle crèche de Lancy	1'280'000		320'000	1'600'000
Pierre Grise / Domaine	534'300		0	534'300
Vessy Fondation HLM	6'330'000		1'140'000	7'470'000
Vessy domaine agricole	110'000		-10'000	100'000
Total Droits de superficie	53'224'300	-6'400'000	7'050'000	53'874'300

Evaluation des terrains propriétés de l'HG :

L'Hg a acquis en 2016, les bâtiments édifiés sur ses terrains (Yvoy 1 et Yvoy 27-29) d'où leur sortie des droits de superficie (passage dans les immeubles de rapports).

En 2016, l'analyse de valeur de l'ensemble des droits de superficie de l'Institution a été effectuée par l'expert externe entraînant une réévaluation de CHF 7 mio liée essentiellement à la renégociation des rentes. La méthode d'évaluation est adaptée de la DCF.

A1-7 – Actifs affectés

En kCHF	Total composition fonds affectés	Total					Peugeot
		Conradi-Perrard	Mon Havre	Tissot	Social		
Liquidités	1'521	157	18	45	785	516	
Titres et placements	6'036	2'004	561		2'343	1'129	
Immeubles de rapport	6'810	0	1'610	5'200	0	0	
Autres actifs/passifs	31	4	15	6	3	3	
Total Actifs affectés	14'398	2'165	2'203	5'252	3'131	1'648	

Cette position enregistre la valeur des fonds dont l'Hospice général assure la gestion et dont la contrepartie est au passif (voir note Fonds n° A1-14).

A1-8 – Dettes à court terme

En kCHF	31.12.2016	31.12.2015	Ecart	Ecart 2016-2015
Fournisseurs et créanciers	2'701	2'843	-5.0%	-142
CC Gestion usagers ASOC	65	67	-3.5%	-2
CC Cash-Pooling DEAS/HG	60'383	56'712	6.5%	3'671
Emprunts hypothécaires part à court terme	24'837	25'215	-1.5%	-378
Subvention prestations à restituer	3'819	180	> 999	3'639
Total dettes financières à CT	89'104	82'173	8.4%	6'930
Total dettes à court terme	91'804	85'016	8.0%	6'788

Fournisseurs et créanciers : ensemble des factures en cours de traitement au bouclage 2016.

Dettes financières à court terme :

Compte de gestion usagers : cette position comptabilise les sommes gérées par l'Hospice général (action sociale) pour le compte de certains usagers pour lesquels nous fournissons une prestation d'assistance à la gestion de leurs dépenses courantes.

CC Cash pooling DSE/HG : compte courant de financement de l'Etat de Genève

L'Hospice général n'a pas de trésorerie propre. L'Etat de Genève alimente quotidiennement son compte courant en fonction des nécessités et dans la limite convenue dans le cadre de la convention argent d'adhésion à la caisse centralisée de l'Etat signée en décembre 2007.

Le solde à fin 2016 a augmenté d'environ CHF 3.7 mios principalement dû aux investissements en cours pour les immeubles d'exploitation.

Emprunts hypothécaires – part à court terme : il s'agit de la part à échéance de moins d'un an (CHF 24.8 mios) des emprunts hypothécaires totaux de l'Institution (CHF 192.2 mios). En application des normes IPSAS, cette part est inscrite dans les passifs à court terme depuis 2015.

Subvention prestations à restituer : (voir Etats financiers - Répartition du résultat et subventions)

Fin 2016, le montant de subventions prestations reçus est supérieur aux charges effectives, ce qui nous amène à restituer à l'Etat 100% du non dépensé soit CHF 3.8 mios (voir note subvention A3-3).

A1-9 – Passifs transitoires

En kCHF	31.12.2016	31.12.2015	Ecart	Ecart 2016-2015
Produits encaissés d'avance	1'609	1'387	16.0%	222
Charges à payer prestations	11'495	10'607	8.4%	888
Charges à payer exploitation	6'953	7'054	-1.4%	-101
Total Passifs transitoires	20'056	19'048	5.3%	1'008

Produits encaissés d'avance : Cette position comprend principalement l'avance reçue pour l'encadrement de réfugiés syriens.

Charges à payer prestations : CHF 11.5 mios

Cette position comprend notamment l'estimation des charges d'assistance à venir en 2017 et relative à des périodes d'aide 2016 (comptabilisation à l'engagement), ainsi que les factures à recevoir concernant les genevois hors canton, les compléments de placement (ASOC) ou des charges relatives à l'hébergement des requérants d'Asile (travaux en cours dans les foyers, surveillance, charges de chauffage et d'électricité non facturées pour les centres loués au DU).

Charges à payer d'exploitation : CHF 7 mios

- **Délimitations Ressources humaines (4mios)**: charges à payer rente pont, heures complémentaires, supplémentaires et vacances non prises.
- **Autres délimitations (3 mios)** : ensemble des autres factures d'exploitation à recevoir (y.c. travaux en cours)

A1-10 - Emprunts hypothécaires

En CHF

Emprunts	Immeuble	Solde au 01.01.2016	Evolution annuelle	Solde au 31.12.2016	Taux	Durée	Échéance	Intérêts annuels 2016
BCGE	Asters 4	5'000'000		5'000'000	Fixe	1.80%	15 ans 10.11.2027	90'000
BCGE	Bastions 16	4'000'000		4'000'000	Fixe	1.07%	10 ans 19.12.2024	42'800
BCGE	Bergues 25	6'500'000		6'500'000	Fixe	1.55%	11 ans 09.11.2023	100'718
BCGE	Cavour 3	3'000'000		3'000'000	Fixe	1.69%	13 ans 10.11.2025	50'616
BCGE	Champel 4	8'300'000		8'300'000	Fixe	2.00%	20 ans 09.11.2032	165'710
BCGE	Champel 73	2'500'000		2'500'000	Fixe	1.99%	18 ans 09.11.2030	49'763
BCGE	Champel 73	4'400'000		4'400'000	Fixe	1.66%	16 ans 19.12.2030	73'128
BCGE	Chaponnière 14	3'900'000		3'900'000	Fixe	2.66%	17 ans 09.11.2030	103'779
BCGE	Clair-Matin 10-12-14	7'960'000		7'960'000	Fixe	1.93%	17 ans 09.11.2029	153'668
BCGE	Clochettes 12	8'000'000		8'000'000	Fixe	1.74%	14 ans 09.11.2026	139'104
BCGE	Cluse 43	2'000'000		2'000'000	Fixe	2.01%	20 ans 10.11.2032	40'200
BCGE	Cluse 43	1'540'000		1'540'000	Fixe	2.04%	20 ans 10.11.2032	31'378
BCGE	Dime 1-11	12'740'000	-130'000	12'610'000	Fixe	2.70%	20 ans 06.11.2023	343'980
BCGE	Fort-Barreau 29-31	420'000	-420'000	0	Fixe	3.26%	10 ans 24.03.2016	4'061
BCGE	Fort-Barreau 29-31	100'000	-100'000	0	Fixe	3.70%	10 ans 24.03.2016	0
BCGE	Georges-Favon 41	4'000'000		4'000'000	Fixe	1.69%	13 ans 10.11.2025	67'488
BCGE	Helvétique 24	4'500'000		4'500'000	Fixe	1.55%	11 ans 09.11.2023	69'728
BCGE	Léon-Gaud 11	5'400'000		5'400'000	Fixe	1.70%	13 ans 10.11.2025	91'800
BCGE	Miremont 3	3'800'000		3'800'000	Fixe	1.74%	14 ans 09.11.2026	66'074
BCGE	Poluzzi	11'300'000		11'300'000	Fixe	4.02%	20 ans 03.07.2028	454'260
BCGE	Poluzzi	280'000	-140'000	140'000	Fixe	4.02%	20 ans 03.07.2028	11'256
BCGE	Richard-Wagner 5	6'300'000		6'300'000	Fixe	1.79%	15 ans 09.11.2027	112'613
BCGE	Ste-Clotilde 21	3'500'000		3'500'000	Fixe	1.94%	17 ans 10.11.2029	67'900
BCGE	Yvoy 27-29	0	4'745'000	4'745'000	Fixe	2.13%	20 ans 15.12.2036	0
Total BCGE		109'440'000	3'955'000	113'395'000				2'330'021
UBS	ATF	22'635'000		22'635'000	Libor 6M	0.9%*	6 mois 13.06.2017	239'731
UBS	Ste-Clotilde 17-19	2'300'000		2'300'000	Fixe	3.13%	15 ans 13.12.2024	73'190
UBS	Village-Suisse 19-21-23	3'400'000		3'400'000	Fixe	3.13%	15 ans 13.12.2024	108'194
UBS	Yvoy 11-13-15	3'800'000		3'800'000	Fixe	2.74%	10 ans 16.12.2019	105'855
UBS	Yvoy 1-3-5	3'600'000		3'600'000	Fixe	2.74%	10 ans 16.12.2019	100'284
UBS	Divers	1'858'000		1'858'000	Fixe	3.13%	15 ans 13.12.2024	59'125
Total UBS		37'593'000	0	37'593'000				686'378
CS	Rhône 29	9'830'000		9'830'000	Fixe	3.70%	25 ans 21.04.2031	363'710
CS	Mont-Blanc 24	4'000'000	2'855'000	6'855'000	Fixe	1.25%	7 ans 14.12.2022	49'937
CS	Mont-Blanc 24	0	3'750'000	3'750'000	Fixe	1.25%	7 ans 21.12.2022	
CS	Yvoy 1	0	3'662'500	3'662'500	Fixe	3.40%	15 ans 30.01.2031	125'469
Helvetia	Moillebeau 35-37	7'774'000	-124'000	7'650'000	Fixe	1.25%	14 ans 31.12.2029	
Helvetia	Moillebeau 35-37	9'906'000	-406'000	9'500'000	Fixe	1.00%	11 ans 30.06.2026	
Helvetia	Moillebeau 35-37	466'000	-466'000	0	Fixe	2.00%	14 ans 31.12.2029	208'625
Helvetia	Moillebeau 35-37	594'000	-594'000	0	Fixe	1.75%	11 ans 30.06.2026	
MIGROS	Maison neuve 5	0		0	Fixe	2.95%	10 ans 30.06.2015	
Total autres établissements bancaires		32'570'000	8'677'500	41'247'500				1'434'119
Sous-total à court terme		25'215'000	-377'750	24'837'250	1.14%			363'744
Sous-total à long terme		154'388'000	13'010'250	167'398'250	2.17%			3'400'397
Total Parc HG		179'603'000	12'632'500	192'235'500	1.91%			3'764'141

Taux moyen pondéré sur Parc HG 2016

1.91%

Taux moyen pondéré sur Parc HG 2015

2.04%

* Une hypothèque de CHF 3.3 mios à taux fixe 2.37% a été renégoziée en décembre 2016 aux mêmes conditions que l'ATF.

Renouvellement des hypothèques :

Bénéficiant de taux historiquement bas et soucieuse de l'échelonnement de sa dette l'HG fixe la majorité de ses hypothèques avec des échéances sur du long terme (>10 ans), en respectant un rythme annuel d'environ 10 mios par an à compter de 2022. Cependant, nous saisissons aussi l'opportunité des taux libor à court terme sur certaines de nos opérations.

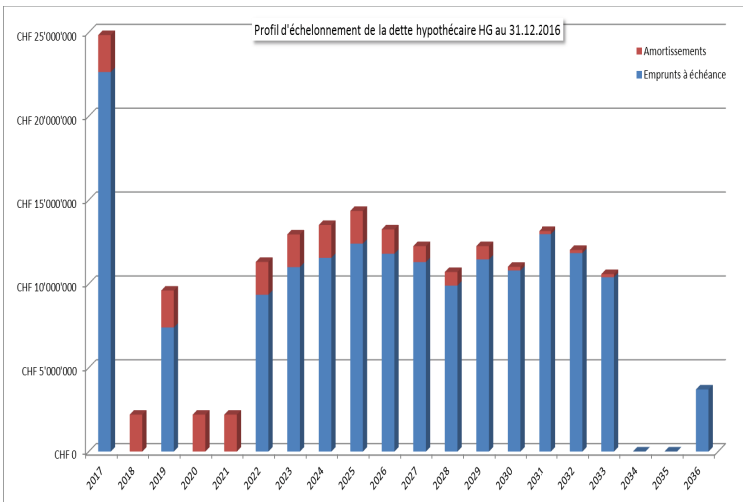
Compte tenu des taux actuels et de la proportion de prêts à court terme, le **taux moyen pondéré est à nouveau en baisse et se situe à 1.91%** à fin 2016.

Financements 2016 :

L'endettement total est en **augmentation de 12.6 mios** et se décompose comme suit :

- Nouvelles hypothèques : +15.3 mios soit Mont Blanc (6.9 mios), Yvoy 1 (3.7 mios) et Yvoy 27-29 (4.7 mios)
- Amortissements et remboursements : -2.7 mios

Le montant des cédulas hypothécaires mises en gage a augmenté de CHF 7.9 mios en 2016.



Immeuble	Juste valeur des actifs	Cédules mises en gage	Cédules 1er rang	Détenteur	Cédules 2e rang	Détenteur
Cours de Rive 12	8'644'373	3'500'000	3'500'000	HG	0	-
Praille 41	4'712'761	3'000'000	6'500'000	HG	0	-
Immeubles d'exploitation	13'357'134	6'500'000	10'000'000	-	0	-
Alpes 20	12'880'000	-	350'000	HG	0	-
Amat 28	23'100'000	-	8'800'000	HG	0	-
Asters 4	9'000'000	5'000'000	5'000'000	BCGE	0	-
Bastions 16	10'060'000	4'000'000	4'000'000	BCGE	0	-
Bergues 25	16'600'000	6'500'000	6'500'000	BCGE	0	-
Cavour 3	5'750'000	3'000'000	3'000'000	BCGE	0	-
Champel 4	14'190'000	8'300'000	8'300'000	BCGE	0	-
Champel 73	16'340'000	6'900'000	6'900'000	BCGE	0	-
Chaponnière 14	7'130'000	3'900'000	3'900'000	BCGE	0	-
Clair-Matin 10-12-14	10'030'000	10'235'000	8'315'000	BCGE	1'920'000	BCGE
Clochettes 12	15'150'000	8'000'000	8'000'000	BCGE	0	-
Cluse 43	7'720'000	4'100'800	4'100'800	BCGE	946'300	HG
Cornavin 22	17'560'000	-	650'000	HG	0	-
Dime 1-11	22'490'000	14'384'184	11'687'150	BCGE	2'697'034	BCGE
Fort-Barreau 29-31	5'540'000	-	625'000	BCGE	0	-
Georges-Favon 41	10'200'000	4'000'000	4'000'000	BCGE	0	-
Glacis-de-Rive 5	20'730'000	-	3'885'180	HG	0	-
Helvétique 24	9'730'000	4'500'000	4'500'000	BCGE	0	-
Léon-Gaud 11	11'170'000	5'400'000	5'400'000	BCGE	0	-
Maisonneuve 5	6'150'000	1'580'000	1'580'000	HG	0	-
Maralchers 2-4-6	10'910'000	-	3'500'000	HG	0	-
Marc-Charrot 22	1'000'000	-	220'000	HG	0	-
Miremont 3	8'600'000	3'800'000	3'800'000	BCGE	0	-
Moillebeau 35-37	31'800'000	15'856'000	15'856'000	Helvetia	1'884'000	Helvetia
Mont-Blanc 24	18'600'000	-	10'855'000	CS	0	-
Peupliers 24Bis	2'780'000	-	715'000	HG	0	-
Poluzzi	28'170'000	12'700'000	12'700'000	BCGE	0	-
Rhône 29	74'880'000	9'830'000	9'830'000	CS	0	-
Richard-Wagner 5	13'250'000	6'300'000	6'300'000	BCGE	0	-
Sénébier 12	7'550'000	-	1'000'000	HG	0	-
Ste-Clotilde 21	7'270'000	3'500'000	3'500'000	BCGE	0	-
Vallée 2 / Verdaine 9-15	60'780'000	-	12'350'000	HG	0	-
Village-Suisse 30-32-34	25'740'000	-	1'858'000	HG	0	-
Yvoy 1	6'600'000	3'750'000	3'750'000	CS	0	-
Yvoy 27-29	8'810'000	4'745'000	4'745'000	BCGE	0	-
Bourg-de-Four 8	20'040'000	4'600'000	4'600'000	UBS	0	-
Maralchers 13	27'460'000	6'300'000	6'300'000	UBS	800'000	HG
Dumas 23-23A	35'720'000	7'000'000	7'000'000	UBS	0	-
Yvoy 11-13-15	35'130'000	6'600'000	6'600'000	UBS	0	-
Yvoy 1-3-5	30'130'000	6'600'000	6'600'000	UBS	0	-
Ste-Clotilde 17-19	16'980'000	4'000'000	4'000'000	UBS	0	-
Village-Suisse 19-21-23	25'190'000	5'700'000	5'700'000	UBS	0	-
Immeubles de rapport	748'909'996	191'080'984	232'272'130		8'247'334	
Total (exploitation et rapport)	762'267'130	197'580'984	242'272'130		8'247'334	

A1-11 - Autres fonds étrangers

En KCHF	31.12.2016	31.12.2015	Ecart	Ecart 2016-2015
Acomptes - garanties loyers	2'658	2'403	10.6%	255
Engagement leasing	552	0	n.d.	552
Fonds divers usagers	259	225	15.2%	34
Total Autres fonds étrangers	3'469	2'628	32.0%	842

Garanties de loyers : ce poste est constitué des montants prélevés aux bénéficiaires de l'AMIG jusqu'à concurrence de leurs dépôts de garanties de loyers et des garanties de loyers déposées en faveur d'usagers de l'action sociale.

Engagement leasing : il s'agit d'un leasing obtenu pour l'acquisition d'infrastructure informatique évolutive (dernière échéance de paiement 10/2019).

Fonds divers usagers : montants versés par des institutions externes (Chaîne du Bonheur, Fondation Wilsdorf, etc.) en faveur d'usagers pour la prise en charge de frais n'entrant pas dans le périmètre d'assistance de l'Hospice général. L'institution ne sert que d'intermédiaire pour ces opérations.

A1-12 - Provisions

En kCHF	01.01.2016	Constitution	Utilisation	Dissolution	31.12.2016
Provision pour engagements RH	819	30	-70	-504	275
Provision pour risque contractuel ou juridique	200	150		-50	300
Total Provisions	1'019	180	-70	-554	575

Provisions pour engagements RH : cette position comprend les provisions pour litiges en cours.

Provisions pour risque contractuel ou juridique : cette position consiste en une provision constituée en vue de couvrir les frais juridiques découlant de trois cas dont l'incendie des Tattes survenu en 2014.

A1-13 - Subventions d'investissement

Subvention informatique : cette position ne comprend que le solde des subventions informatiques non utilisées (méthode des produits différés)

En CHF	Licences	Développements	Total immobilisations incorporelles	Matériel informatique	Total
<i>Subvention versée</i>					
A fin 2011	1'691'083	4'197'723	5'888'806	3'037'168	8'925'974
A fin 2012	941'602	834'551	1'776'153	566'427	2'342'580
A fin 2013	1'334'839	-1'234'190	100'649	605'311	705'960
A fin 2014	398'088	-104'589	293'499	134'219	427'718
A fin 2015	193'188	510'293	703'481	372'768	1'076'248
Cumul fin 2015	4'558'799	4'203'788	8'762'587	4'715'892	13'478'480
En 2016	522'719	112'943	635'662	1'269'377	1'905'040
A fin 2016	5'081'519	4'316'731	9'398'250	5'985'270	15'383'519
<i>Utilisation de la subvention (Produits différés)</i>					
Cumul à fin 2011	-795'675	-1'202'724	-1'998'399	-1'123'262	-3'121'661
A fin 2012	-677'059	-889'930	-1'566'989	-694'013	-2'261'002
A fin 2013	-1'053'168	-842'059	-1'895'227	-796'009	-4'586'463
A fin 2014	-1'031'479	-254'563	-1'286'041	-722'519	-3'294'601
A fin 2015	-764'260	0	-764'260	-608'484	-1'372'744
Cumul fin 2015	-4'321'641	-3'189'275	-7'510'916	-3'944'286	-11'455'202
En 2016	-484'395	0	-484'395	-533'519	-1'017'914
Cumul à fin 2016	-4'806'036	-3'189'275	-7'995'311	-4'477'805	-12'473'117
<i>Solde net au bilan</i>					
Cumul fin 2015	237'158	1'014'513	1'251'671	771'606	2'023'277
En 2016	38'324	112'943	151'267	735'858	887'125
A fin 2016	275'482	1'127'456	1'402'938	1'507'464	2'910'404

Répartition des subventions versées par crédit programme	CP 2008-2010	CP 2011-2014	CP 2015-2019	CI 2015-2018	Total
À fin 2010	6'707'639				6'707'639
Tranche 2011		2'218'335			2'218'335
Tranche 2012		2'342'580			2'342'580
Tranche 2013		705'960			705'960
Tranche 2014		427'718			427'718
Tranche 2015			1'076'248		1'076'248
Tranche 2016			1'501'600	403'440	1'905'040
A fin 2016	6'707'639	5'694'593	2'577'848	403'440	15'383'520

A1-14 – Fonds et Dons

A1-14-1 Fonds affectés

Fonds Affectés (KCHF)	31.12.2015	Revenus des fonds	Utilisation des fonds	Ecarts réévaluation immeubles	31.12.2016	Ecart	Ecart 2016-2015
FONDS TISSOT	5'416	59	-69	-154	5'252	-3.0%	-165
FONDS CONRADI-PERRARD	2'213	4	-53		2'165	-2.2%	-48
FONDS MON HAVRE	2'201	46	-43		2'203	0.1%	3
FONDS SOCIAL	3'299	-29	-139		3'131	-5.1%	-168
FONDS PEUGEOT	1'670	-17	-5		1'648	-1.3%	-22
Total Fonds Affectés	14'799	63	-310	-154	14'398	-2.7%	-401

Définition : un fonds affecté est un fonds de tiers dont la gestion a été confiée à l'Hospice général par ses fondateurs ou testamentaires. Ils figurent à part égale à l'actif et au passif du bilan. Sa gestion est supervisée par le Conseil d'administration et suivie par des comités ad hoc (voir A0).

Comptabilisation : le tableau ci-dessus montre l'évolution 2016 du bilan de chacun des Fonds. Conformément aux normes IPSAS et afin de les identifier, les utilisations des fonds affectés (attributions et frais de gestion) figurent au compte de résultat en charges et sont équilibrés par montant de produit d'utilisation identique (impact nul au compte de résultat)

➤ **FONDS TISSOT**

Constitution : immeuble Rue Prairie.

But du fonds : fonds destiné à des personnes aveugles ou malvoyantes.

Immeuble : l'immeuble a été réévalué par l'expert externe à CHF 5,20 mios.

Revenus : 59 KCHF (dont 191 KCHF provenant de revenus immobiliers).

Utilisations : 69 KCHF (dont attributions directes : 63 KCHF pour des aides matérielles et administratives à des personnes aveugles ou malvoyantes, frais de gestion : 6 KCHF).

➤ **FONDS CONRADI-PERRARD**

Constitution : portefeuille de titres.

But du fonds : fonds utilisé au bénéfice direct des jeunes pris en charge par l'Hospice général.

Revenus : 4 KCHF liés principalement aux revenus financiers du portefeuille de titres.

Utilisations : 53 KCHF (dont attributions directes : 46 KCHF notamment pour le projet d'aménagement d'un espace enfants au Centre de Saconnex (4 KCHF), les ateliers Bricolos (15 KCHF), pour des ateliers cirque pour les enfants des foyers de Saconnex et Tattes (13 KCHF) ou animations de l'association Hôpiclowns dans les foyers de l'Aide aux migrants (9 KCHF), frais de gestion : 6 KCHF).

➤ **FONDS MON HAVRE**

Constitution : portefeuille de titres et un immeuble.

But du fonds : fonds destiné à l'amélioration des conditions de logement des personnes âgées.

Immeuble : l'immeuble a été évalué en 2016, sa valeur de CHF 1,61 mios est inchangée.

Revenus : 46 KCHF (dont 47 KCHF liés aux revenus immobiliers et -1 KCHF de pertes liées aux titres).

Utilisations : 43 KCHF (dont attributions directes : 35 KCHF dont 25 KCHF pour financer des séjours à thème dans les Maisons de vacances et 10 KCHF pour financer des cours de gym à domicile avec Gym Seniors, frais de gestion : 8 KCHF).

➤ **FONDS SOCIAL**

Constitution : portefeuille de titres.

But du fonds : fonds visant à aider toute personne dans le besoin lorsque les autres moyens d'aide ont été épuisés (subsidiarité).

Pertes : -29 KCHF (essentiellement liés aux pertes du portefeuille de titres).

Utilisations : 139 KCHF (dont attributions pour un montant global de 88 KCHF pour 30 demandes acceptées, frais de gestion 51 KCHF).

➤ **FONDS PEUGEOT**

Constitution : portefeuille de titres.

But du fonds : fonds dont le capital et les intérêts sont destinés à financer des actions collectives sociales, de prévention, d'information et de communication.

Pertes : -17 KCHF (liées au portefeuille de titres).

Utilisations : 5 KCHF de frais de gestion (pas d'attribution en 2016).

A1-14-2 Dons et Legs affectés

Dons et legs (KCHF)	31.12.2015	Augmentations des dons et legs	Diminutions des dons et legs	31.12.2016
DON BOURSE DE GENEVE	5			5
DON FONDATION C. RIGOT	1			1
DON RICHEMONT INTERNATIONAL SA	49		-49	
DON DIVERS PROJETS COLLECTIFS USAGERS	92	6	-5	93
DON NOUVELLE-ROSERAIE	1			1
DON CHALET FLORIMONT	1			1
DON ANONYME	5		-5	
DON FONDATION MANPOWER	6			6
DON PIERRE VOLANDRE	217		-155	62
DON FONDATION OECHSLIN	35		-35	
DON FONDATION MAGISTRA ET CICOTTI	12			12
SUCCESSION SALB	95			95
SUCCESSION MACGUIRE	15			15
FONDS ECKERT	970		-26	944
DONS MESURES INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE	0	29		29
DONS MESURES LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT	0	0		0
DONS MESURES FORMATION / EDUCATION	0	41	-40	1
DONS MESURES INFORMATION / PREVENTION	0	33		33
DONS MESURES AIDE AUX MIGRANTS	0	475	-334	141
DON ETAT GE	27		-27	-
Total Dons et legs	1'530	585	-676	1'439

Principe : les dons et legs affectés correspondent aux dons reçus par l'institution au fil du temps et affectés à une utilisation spécifique (généralement actions collectives pour bénéficiaires HG).

Comptabilisation : les attributions et utilisations des dons affectés figurent au compte de résultat en charges et en produits pour un montant identique.

Augmentations des dons et legs : correspond aux dons reçus en 2016 par l'institution et dont l'affectation pouvait être identifiée. Pour les dons n'ayant pas d'affectation spéciale, l'institution propose aux donateurs d'affecter leurs dons à des actions collectives à destination des usagers. Ces dons sont comptabilisés dans les différentes mesures qui ont été définies par la Direction de l'Hospice général en attente d'utilisation pour des projets spécifiques liés à ces mesures.

Utilisations : les dons ont été utilisés à divers projets collectifs spécifiques à destination des usagers et qui ne pouvaient être pris en charge dans le cadre du mandat de prestations tels que :

- financement de rabais sur les séjours dans les maisons de vacances : 40 kCHF,
- financement d'une formation au métier d'auxiliaire de santé pour des bénéficiaires de l'aide sociale : 49 kCHF
- financement des fêtes de Noël pour les enfants migrants (2015 : 21 kCHF, 2016 : 19 kCHF)
- financement pour la réinsertion des jeunes avec le projet Scène Active : 195 kCHF,
- financement du projet psychomotricité au Centre d'Anières : 10 kCHF,
- financement de postes de coordinateurs pour les migrants : 234 kCHF,
- financement de cours de français, de mathématique et culture générale pour les jeunes migrants âgés entre 15 et 19ans avec l'association Jeunes Intégration : 55 kCHF
- financement de camps d'été pour les jeunes migrants : 11 kCHF, etc.

A2 – Notes du compte d'exploitation

A2-1 – Prestations d'Action sociale (C03)

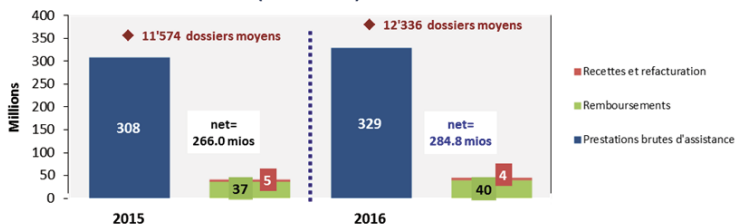
Prestations d'Aide Sociale nettes : CHF 284.8 mios (CHF +18.8 mios, +7%)

Les prestations d'action sociale couvertes à 100% par la subvention C03 (Politique publique Aide sociale- voir A3-Subventions) sont les prestations nettes résultant des **prestations brutes** versées dans le cadre de la LIASI (Loi sur l'Insertion et l'Aide sociale Individuelle) aux usagers de l'Aide sociale, **diminuées des produits** liés à ces versements (remboursements d'organismes officiels ou créances directes des usagers).

Prestations nettes d'Action sociale (kCHF)

	31.12.2016	BUDGET	Ecart	31.12.2015	Ecarts 2015-2016
Prestations brutes ASF (B1-B2-ETSP) et RMCAS	325'495	318'654	2.1%	305'019	20'476 6.7%
Prestations indirectes	3'609	3'430	5.2%	3'209	399 12.4%
Prestations d'assistance brutes (a)	329'103	322'084	2.2%	308'228	20'876 6.8%
Remboursements organismes officiels (b)	-11'923	-9'980	19.5%	-12'223	300 -2.5%
Créances sur prestations de l'exercice	-35'246	-32'000	10.1%	-33'080	-2'166 6.5%
Ajustement provision AI/SPC	14'581	15'000	-2.8%	11'727	2'854 24.3%
Remboursements AI / SPC (c)	-20'665	-17'000	21.6%	-21'353	688 -3.2%
Créances usagers ASOC constatées	-6'999	-8'000	-12.5%	-7'526	528 -7.0%
Ajustement provision sur créances usagers Asoc	336	3'500	-90.4%	4'889	-4'553 -93.1%
Autres remboursements assistance	-607	-944	-35.7%	-628	21 -3.3%
Créances usagers ASOC et rbt assistance (d)	-7'270	-5'444	33.5%	-3'265	-4'004 122.6%
Total assistance publique ASF (e= a+b+c+d)	289'245	289'660	-0.1%	271'387	17'859 6.6%
Remboursements de tiers ASOC (f)	-502	-660	-23.9%	-1'480	978 -66.1%
Refacturation collectivités publiques (g)	-3'955	-4'000	-1.1%	-3'935	-19 0.5%
Total assistance publique ASF nettes (e+f+g)	284'788	285'000	-0.1%	265'971	18'817 7.1%

Prestations nettes Action sociale (en mios CHF)



PRINCIPAUX POSTES :

- **Prestations brutes ASF : 329.1 mios (+6.8% par rapport à 2015) :**

Avec un coût moyen par dossier stable par rapport à 2015 (CHF 2'171), les prestations brutes d'assistance versées augmentent proportionnellement au nombre moyen de dossiers financiers (soit +7% env.)

Les prestations indirectes comprennent :

- Les actions de réinsertion (mesures de formation, ateliers, stages...)
- Les coûts des lieux d'accueil des usagers LIASI (CAS, lieux hébergement jeunes...)

- **Remboursements d'organismes officiels : 11.9 mios**

Les remboursements de prestations d'assistance par des organismes officiels (Tuteur général, assurance maternité, allocations chômage, études, familiales...) sont comptabilisés en diminution de charges dans cette position. Les frais médicaux remboursés directement à l'Hg sont en légère diminution.

- **Remboursements prestations d'assistance versées aux demandeurs AI/SPC : -20.7 mios (-0.7 mios / 2015)**

Cette rubrique enregistre l'estimation des remboursements à recevoir de l'Assurance Invalidité sur les prestations versées dans l'exercice aux usagers qui ont fait un dépôt de demande de prise en charge à l'AI, ainsi que les ajustements de provision sur créances au bilan liés aux incertitudes de remboursement de l'AI.

En 2016, les volumes de remboursement constatés augmentent proportionnellement aux dossiers gérés. La dotation à provision (ajustement de valeur) est stable à 50% en relation avec le taux effectif de remboursement constaté (cf A1-1-5).

- **Créances des usagers d'assistance et autres remboursements d'assistance : -7.3 mios (+4 mios / 2015)**

Les créances que les usagers de l'assistance peuvent contracter envers l'institution (prestations indûment perçues, corrections à posteriori) constatées dans l'exercice sont enregistrées sur cette position, ainsi que l'évolution de la provision associée qui tient compte de la nature des débiteurs. En 2016, la provision est revue selon le taux de remboursement effectif des dossiers clôturés, soit 60%. Ce taux, en amélioration par rapport à 2015, a induit une dotation à provision bien inférieure.

- **Remboursements de tiers d'action sociale** : cette position ne concerne que les remboursements exceptionnels de la dette d'assistance d'usagers d'action sociale dans des cas très précis (remboursements volontaires, usagers décédés à l'aide sociale...), ainsi que les intérêts de créances (depuis 2013)
- **Remboursements de collectivités publiques : -3.9 mios**
 - **Conventions internationales** : nous sommes toujours dans l'attente du règlement du litige qui concerne la Convention Franco-Suisse d'assistance aux indigents qui a été dénoncée fin 2016 par la France. La créance est totalement provisionnée.
 - **Cantons d'origine** : facturation aux cantons d'origine de l'assistance fournie aux usagers d'Action sociale résidents depuis moins de 2 ans à Genève. Cette facturation prendra fin au 1^{er} avril 2017.
 - **Autres** : facturation SPC (Loi Pc Familles) notamment.

A2-2 – Prestations d'Aide aux migrants (C05)

Prestations nettes AMIG : CHF 42.3 mios (+10.3 mios, +32%)

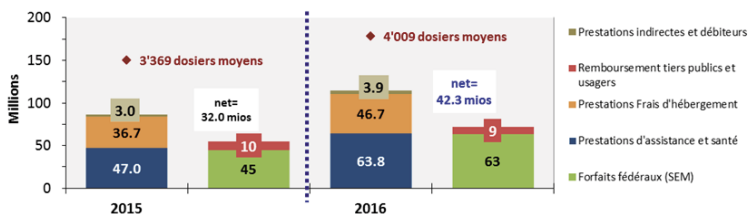
Cette rubrique comptabilise toutes les prestations aux populations migrantes (assistance, insertion, hébergement des requérants d'asile et autres migrants suivis par l'Hospice général). Le solde net des prestations est couvert à 100% par la subvention C05 (Politique publique Migrants, voir A3-3- Subventions). Ce solde résulte de :

- Prestations d'aide aux migrants : prestations d'assistance (financière et santé), d'hébergement (foyers, abris PCI, logements individuels) et d'intégration (formation, stages, etc...)
- Prises en charge soit par le SEM (Secrétariat d'Etat aux migrations) ou le BIE (Bureau cantonal de l'Intégration) par l'intermédiaire de forfaits, soit facturation directe aux usagers.

Prestations nettes AMIG (kCHF)

	31.12.2016	BUDGET	Ecart	31.12.2015	Ecarts 2015-2016
Prestations d'assistance	36'162	35'613	1.5%	26'752	9'410 35.2%
Frais de santé	27'592	29'296	-5.8%	20'255	7'337 36.2%
Prestations d'assistance et santé AMIG	63'754	64'909	-1.8%	47'008	16'747 35.6%
Prestations d'hébergement	46'735	44'806	4.3%	36'663	10'072 27.5%
Coûts ateliers d'occupation et Formation	1'695	926	83.1%	1'547	148 9.6%
Pertes sur débiteurs asile	654	300	118.1%	631	24 3.8%
Autres prestations indirectes	782	200	291.2%	775	8 1.0%
Loyers pour prestations	660	0	n.d.	0	660 n.d.
Frais financiers et autres prestations indirectes	69	490	-85.9%	88	-18 -20.9%
Prestations indirectes et pertes débiteurs	3'861	1'916	101.6%	3'040	821 27.0%
Total prestations aide aux migrants	114'351	111'631	2.4%	86'711	27'640 31.9%
Forfaits SEM - Migrants (FG1 et 2)	-58'834	-52'516	12.0%	-41'235	-17'598 42.7%
Forfaits aide d'urgence	-3'502	-2'881	21.5%	-2'845	-657 23.1%
Fonds d'intégration (BIE)	-765	-765	0.0%	-765	0 0.0%
Prise en charge asile (SEM - BIE)	-63'101	-56'162	12.4%	-44'845	-18'256 40.7%
Remboursements prestations AMIG (fact. usagers)	-8'074	-9'100	-11.3%	-8'685	610 -7.0%
Utilisation provision perte sur débiteurs AMIG	-377	-200	88.5%	-394	17 -4.4%
Prestations internes ATFOR	-506	-500	1.2%	-772	266 -34.4%
Remboursements de tiers AMIG	-8'957	-9'800	-8.6%	-9'851	893 -9.1%
Total prestations aide aux migrants nettes	42'293	45'669	-7.4%	32'015	10'278 32.1%

Prestations nettes Aide aux migrants (en mios CHF)



PRINCIPAUX POSTES :➤ **Prestations d'aide aux migrants : CHF 114.4 mios, en forte hausse par rapport à 2015 (+32%)**

Bien que stabilisé en 2016, le nombre moyen de dossiers gérés a augmenté de 19% par rapport à 2015 (+34% pour la population des requérants d'asile seule)

- **Prestations d'assistance et de santé :** les prestations globales versées directement aux usagers évoluent proportionnellement à la population prise en charge (en nombre et en nature). Les coûts moyens de prestations d'assistance augmentent aussi, notamment pour la part des frais de repas (livraisons en abris PCI).
- **Prestations d'hébergement :** ces prestations comprennent l'hébergement collectif et individuel ainsi que les travaux d'entretien et de sécurité. La hausse de 28% est la conséquence de l'adaptation du dispositif d'hébergement dans des conditions exceptionnelles : travaux et aménagements de nouveaux lieux (bâtiments Appia, W. Rappart, villas Malagnou, Pré-Lauret), recours aux abris de protection civile, renforts de sécurité (présence continue d'agents de sécurité externes).
- **Prestations indirectes et débiteurs :**

Coûts des mesures d'intégration et lieu de formation : coût de l'ensemble des actions de formation destinées aux requérants d'Asile, y compris les ateliers spécifiques. Cette rubrique, en forte hausse suite à l'arrivée massive de requérants en 2015, enregistre les prestations internes d'intégration et de formation (ateliers, cours, centre de formation), ainsi que les dépenses de traduction.

Pertes sur débiteurs (voir aussi note A 1- 1-3) :

Pertes (non recouvrement constaté dans l'exercice à la clôture des dossiers) et ajustements de provisions (Reconstitution) sur les créances des usagers indépendants ou ex ayant droit auxquels sont facturées les participations aux frais d'hébergement et de santé (PFH, PFS).

➤ **Couvertures et recettes CHF 72.1 mios, +17.4 mios par rapport à 2015**

- **Forfaits Secrétariat d'Etat aux migrations (FG1 domaine Asile + FG2 domaine Réfugiés) :** 58.8 mios

Ces forfaits individuels sont versés par le SEM en fonction du nombre de personnes attribuées et de leur statut d'occupation. La hausse est liée à l'augmentation du nombre de personnes prises en charges par le SEM.

- **Forfaits Secrétariat d'Etat aux migrations (Aide d'urgence) :** 3.5 mios

Ces forfaits individuels et uniques sont versés par l'ODM aux requérants qui basculent dans l'exercice à l'aide d'urgence (Déboutés, nems...). Ils augmentent de 23% entre 2015 et 2016, selon le nombre d'arrivées à l'aide d'urgence (63 cas en moyenne par mois).

- **Fonds d'intégration (0.8 mios) :** la contribution de l'Hospice général aux activités d'insertion (programmes d'occupation) est facturée au fonds d'intégration cantonal (Bureau pour l'Intégration des Etrangers). Ce montant est forfaitaire et n'a pas évolué en 2016.

- **Remboursements de prestations par les usagers AMIG :** il s'agit là pour l'essentiel des participations (frais hébergement - PFH, frais de santé - PFS) facturées aux requérants totalement ou partiellement indépendants, ainsi que des remboursements et retenues diverses sur assistance. A noter que, compte tenu des risques de non remboursement de cette catégorie de population, un abattement de valeur important est apporté à l'actif du bilan pour ces créances (Voir A-1-1).

- **Utilisation provision perte sur débiteurs :** cette position correspond au montant de provision utilisée (cf. ci-dessus) dans le cadre des clôtures de dossiers.

➤ **Solde à charge du Canton : CHF 42.3 Mios, soit +10.3 Mios par rapport à 2015**

A2-3 – Résultat Net (Fonctionnement + Evaluation immobilière)

Compte de fonctionnement au 31.12.2016 en KCHF	Comptes		BUDGET		Ecart budget		Comptes		Ecart 2015-2016	
	31.12.2016 KCHF	31.12.2016 KCHF	31.12.2016 KCHF		En %		31.12.2015 KCHF		En %	
Revenus d'exploitation										
Subventions et contributions publiques	95'847	95'715			0.1%		93'870		2.1%	
Subventions - Canton de Genève	78'153	78'153	78'153		0.0%		78'602		-0.6%	
<i>Subvention Etat - Fonctionnement</i>	78'001	78'001	78'001		0.0%		78'450		-0.6%	
<i>Utilisation (+) ou dotation (-) non dépensée mandat prestation</i>	0	0	0		-		0		-	
<i>Autres subventions cantonales</i>	152	152	152		0.0%		152		0.0%	
Subventions - Confédération (Secr. Etat aux Migrations) - Fonctionnement	15'931	15'467	15'467		3.0%		13'151		21.1%	
Contributions Ville GE (Exploit. Nouvelle Roseraie)	745	745	745		0.0%		745		0.0%	
Utilisation de subventions d'investissement	1'018	1'350	1'350		-24.6%		1'372		-25.8%	
Produits d'exploitation	4'336	2'717			59.6%		3'596		20.6%	
Produits des pensions (établissements)	1'236	1'336	1'336		-7.5%		1'293		-4.4%	
Produits de ventes diverses (Refacturation prestations du service Formation)	425	416	416		2.0%		408		4.1%	
Frais divers récupérés	33	36	36		-9.3%		42		-22.3%	
Produits des publications	19	7	7		168.5%		17		8.4%	
Utilisation de fonds et dons affectés	985	0	0		-		636		54.9%	
Autres produits d'exploitation	1'639	922	922		77.8%		1'200		36.6%	
	0						0			
Produits immobiliers	29'745	28'500			4.4%		28'892		3.0%	
Résultat du parc immobilier de rapport	29'745	28'500	28'500		4.4%		28'892		3.0%	
Autres produits immobiliers	0	0	0		-		0		-	
	0	0	0		-		0		-	
Reprises sur provisions	0	0			-		0		-	
Total des revenus d'exploitation	129'928	126'932			2.4%		126'357		2.8%	
Charges d'exploitation										
	130'068	131'911			-1.4%		126'423		2.9%	
Charges de personnel	112'795	115'352	115'352		-2.2%		109'475		3.0%	
Charges d'exploitation	14'767	14'711	14'711		0.4%		14'418		2.4%	
Charges liées aux établissements	294	273	273		7.8%		339		-13.4%	
Autres charges (fonds affectés)	985	0	0		-		636		54.9%	
Amortissements	1'227	1'576	1'576		-22.1%		1'553		-21.0%	
Total des charges d'exploitation	130'068	131'911			-1.4%		126'423		2.9%	
RESULTAT D'EXPLOITATION	-140	-4'979			-97.2%		-65		115.1%	
Résultat financier		-23			-21	10.4%	-23		1.3%	
RESULTAT NET D'EXPLOITATION	-163	-5'000			-96.7%		-88		85.5%	
Résultat de réévaluation		3'572			0	-	76'001		-95.3%	
RESULTAT NET HOSPICE GENERAL	3'409	-5'000			-		75'913		-95.5%	

A2-3-1 Subventions et contributions publiques

➤ **Subventions Canton de Genève : CHF 78 mios**

Voir A3- Subventions.

Dans le cadre des mesures d'économies pluriannuelles de l'Etat, la subvention de fonctionnement DEAS est en baisse de 0.4 mios par rapport à 2015.

➤ **Subventions Confédération SEM-BIE (Fonctionnement) : CHF 15.9 mios**

Quotes-parts relatives au fonctionnement des forfaits en provenance du SEM (Secrétariat d'Etat aux migrations) ou du BIE (Bureau d'Intégration des étrangers). Ces recettes sont exclusivement affectables aux frais de fonctionnement concernant l'Aide aux migrants. Elles sont en forte augmentation, en lien avec le nombre de personnes dans le dispositif AMIG.

➤ **Contributions communes : CHF 0.7 mios**

La ville de Genève prend en charge une partie du déficit d'exploitation de la Nouvelle Roseraie suite à l'accord du 14/12/2006.

➤ **Utilisation de subventions d'investissement : CHF 1.0 mios**

Nous retrouvons sur ce poste les produits différés d'utilisation de la subvention d'investissement informatique (Crédit programme et crédit d'ouvrage) qui couvre les amortissements des matériels et développement financés par cette subvention (Voir A1-13).

A2-3-2 – Produits d'exploitation

➤ **Produits des pensions** (Etablissements pour personnes âgées) : recettes de facturation des hébergements dans les maisons de vacances (Nouvelle Roseraie et Florimont)

➤ **Produits de ventes diverses** : ventes cafétérias et prestations FDRH (Service Formation HG).

➤ **Frais divers récupérés du personnel** : refacturation aux collaborateurs des repas pris sur place (établissements).

➤ **Produits des publications**: produits des ventes externes de publications HG (La Clé, Ariane...)

➤ **Utilisation de fonds et dons affectés** : (voir note A1-14) contrepartie produits des montants de dons et Fonds affectés utilisés dans l'exercice. Les charges associées figurent pour un montant équivalent → Impact résultat nul.

➤ **Autres produits** : peuvent figurer dans ce compte notamment les remboursements d'assurances ou les commissions de perception de l'impôt à la source.

A2-3-3 – Résultat du parc Immobilier

Le résultat du parc immobilier (CHF 29.7 mios) figure en net dans notre compte d'exploitation. Il se décompose comme suit :

En kCHF

	Comptes 31.12.2016 kCHF	Budget 31.12.2016 kCHF	Ecart en %	Comptes 31.12.2015 kCHF	Ecart en %
Revenus d'exploitation immobiliers					
Loyers & droits de superficie	44'921	45'259	-0.7%	42'728	5.1%
<i>Loyers</i>	<i>39'688</i>	<i>39'159</i>	<i>1.4%</i>	<i>38'639</i>	<i>2.7%</i>
<i>Droits de superficie</i>	<i>1'531</i>	<i>1'925</i>	<i>-20.5%</i>	<i>1'755</i>	<i>-12.8%</i>
<i>Loyers internes</i>	<i>3'703</i>	<i>4'175</i>	<i>-11.3%</i>	<i>2'335</i>	<i>58.6%</i>
Subventions	1	30	-97.0%	n.d.	n.d.
Recettes diverses	10	100	-90.2%	14	-29.4%
Reprises sur provisions	25	80	-69.4%	89	-72.4%
Total des revenus d'exploitation immobiliers	44'957	45'469	-1.1%	42'831	5.0%
Charges d'exploitation immobilières					
Charges d'exploitation	(4'792)	(4'490)	6.7%	(4'740)	1.1%
<i>Conciergerie</i>	<i>(1'084)</i>	<i>(1'095)</i>	<i>-1.0%</i>	<i>(1'059)</i>	<i>2.4%</i>
<i>Eau & électricité</i>	<i>(939)</i>	<i>(770)</i>	<i>22.0%</i>	<i>(839)</i>	<i>11.9%</i>
<i>Frais d'exploitation</i>	<i>(590)</i>	<i>(515)</i>	<i>14.5%</i>	<i>(621)</i>	<i>-5.1%</i>
<i>Assurances</i>	<i>(530)</i>	<i>(480)</i>	<i>10.4%</i>	<i>(502)</i>	<i>5.6%</i>
<i>Frais de contentieux</i>	<i>(183)</i>	<i>(240)</i>	<i>-23.7%</i>	<i>(260)</i>	<i>-29.5%</i>
<i>Honoraires</i>	<i>(1'344)</i>	<i>(1'340)</i>	<i>0.3%</i>	<i>(1'294)</i>	<i>3.9%</i>
<i>Autres charges d'exploitation</i>	<i>(122)</i>	<i>(50)</i>	<i>143.6%</i>	<i>(166)</i>	<i>-26.4%</i>
Entretien, réparations et rénovations	(3'939)	(5'345)	-26.3%	(3'977)	-0.9%
<i>Contrats d'entretien</i>	<i>(581)</i>	<i>(500)</i>	<i>16.2%</i>	<i>(571)</i>	<i>1.8%</i>
<i>Entretien usuel & réparations</i>	<i>(2'153)</i>	<i>(2'125)</i>	<i>1.3%</i>	<i>(2'197)</i>	<i>-2.0%</i>
<i>Rénovations</i>	<i>(1'058)</i>	<i>(2'310)</i>	<i>-54.2%</i>	<i>(974)</i>	<i>8.6%</i>
<i>Honoraires sur travaux</i>	<i>(147)</i>	<i>(410)</i>	<i>-64.1%</i>	<i>(236)</i>	<i>-37.4%</i>
Droits de superficie et redevances	(100)	(100)	0.0%	(100)	0.0%
Taxes & contributions	(41)	(40)	3.5%	(42)	-0.3%
Amortissements	(2'425)	(2'480)	-70.8%	(1'479)	83.4%
Provisions et réserves	(150)	(514)	-70.8%	(82)	83.4%
Total des charges d'exploitation immobilières	(11'447)	(12'969)	-11.7%	(10'419)	9.9%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION IMMOBILIER	33'509	32'500	3.1%	32'412	3.4%
Résultat financier	(3'764)	(4'000)	-5.9%	(3'526)	6.7%
Résultat extraordinaire		n.d.		6	n.d.
RÉSULTAT NET IMMOBILIER	29'745	28'500	4.4%	28'891	3.0%

Changement de pratique : depuis 2016 (2015 reclassé), les revenus immobiliers sont les revenus effectifs. Les loyers théoriques des logements vacants n'y sont plus enregistrés.

Le résultat net du parc immobilier (CHF 29.7 mios) enregistre une hausse de 3% en 2016 :

- **Loyers et droits de superficie**: les loyers sont en augmentation de 2.7% sur la totalité du parc. Ils intègrent les revenus des immeubles Yvoy 1 et 27/29, rachetés à la FPLM et qui sont sortis des droits de superficie. Les loyers internes représentent la part refacturée à l'exploitation de l'Institution des immeubles propriété de l'Hospice (Siège de Rive, foyers migrants). Ils augmentent notamment suite à la mise en exploitation du Foyer RMNA de l'Etoile.
- Les **charges d'exploitation** sont globalement stables.
- Les **charges d'entretien et de rénovation**, sont également stables, mais inférieures aux budgets (proportion des travaux activables supérieures aux estimations).
- Les **charges financières** sont en hausse de +6.7% liées à l'augmentation de nos emprunts hypothécaires (Voir note Hypothèques)

A2-3-4 - Charges de personnel

Charges de personnel (KCHF)

	31.12.2016	BUDGET	Ecart	31.12.2015	Ecart 2015-2016	
Personnel fixe	79'159	80'545	-1.7%	78'873	286	0.4%
Personnel auxiliaire	11'453	11'637	-1.6%	8'585	2'868	33.4%
Stagiaires et apprentis	501	564	-11.1%	538	-36	-6.8%
Primes et indemnités	975	1'201	-18.8%	960	14	1.5%
Masse salariale brute	92'088	93'946	-2.0%	88'956	3'132	3.5%
Charges et cotisations sociales	20'442	20'947	-2.4%	19'201	1'241	6.5%
Remboursement traitements par tiers	-2'582	-2'104	22.7%	-2'248	-334	14.9%
TOTAL MASSE SALARIALE	109'948	112'790	-2.5%	105'909	4'039	3.8%
Ajustements de provisions (Rente pont, HS, Vacances)	593	517	14.7%	1'683	-1'090	-64.8%
Personnel intérimaire	1'089	665	63.8%	624	465	74.5%
Recrutement	286	364	-21.4%	223	62	27.9%
Formation	447	610	-26.8%	577	-130	-22.6%
Frais divers	433	407	6.6%	459	-26	-5.6%
Autres frais liés au personnel	2'848	2'562	11.2%	3'566	-718	-20.1%
Total Charges de personnel	112'795	115'352	-2.2%	109'475	3'320	3.0%

En 2016, la dotation en postes est passée à 902 ept. La masse salariale brute augmente donc en conséquence (+3.5%), mais moins vite que prévu, laissant un écart budgétaire important.

L'augmentation des charges salariales est principalement due à la hausse de cotisations CPEG (+1 mio).

Les remboursements de traitement par des Tiers intègrent toutes les prises en charges de personnel par des financements externes (Refacturation de prestations, indemnités perte de gain, maternité...). En 2016, un financement exceptionnel a été obtenu de certaines communes genevoises pour le personnel affecté aux activités d'intégration.

Malgré un recours à l'intérim important (activités seniors notamment), les autres frais liés au personnel sont en diminution notamment suite à la baisse des provisions pour indemnités de départ (provisions pour activités Séniors en 2015).

A2-3-5 - Charges d'exploitation

En kCHF

Charges d'exploitation

	31.12.2016	BUDGET	Ecart	31.12.2015	Ecart 2015-2016	
Frais de bureau et d'administration	1'570	1'405	11.7%	1'617	-47	
Matériel, mobilier, véhicules	540	539	0.1%	635	-95	
Assurances	105	137	-23.8%	114	-9	
Services externes et honoraires	2'016	2'114	-4.6%	1'988	28	
Communication et publications	347	371	-6.5%	395	-48	
Divers	73	86	-15.4%	78	-5	
Charges immobilier d'exploitation	6'410	7'081	-9.5%	6'184	226	
Frais informatique	3'707	2'977	24.5%	3'408	299	
Total Charges d'exploitation	14'767	14'711	0.4%	14'418	348	

Les charges d'exploitation augmentent de 2.4% (+348 KCHF) en 2016, essentiellement sur les positions d'immobilier d'exploitation, non récurrentes et fonction des travaux et aménagements liés au développement de l'institution (en 2016, rassemblement des activités du pôle immobilier aux Acacias) et sur les frais informatiques (Frais de développement des logiciels internes –suivi usagers/ axe logement et gestion du temps des collaborateurs)

Frais de bureau et administration : fournitures, documentation, photocopies, déplacements, transports, affranchissements, téléphone...

Matériel, mobilier, véhicules : achat, entretien et location de matériel, mobilier et véhicules.

Assurances : primes d'assurance exploitation, hors immobilier

Charges immobilier exploitation : loyers et charges des locaux administratifs d'exploitation. Les charges des locaux liés aux prestations (CAS, prestations LIASI, Formation des migrants...) sont affectés aux prestations.

Informatique : frais de développement et de maintenance externes (hors crédit d'ouvrage ou Programme)

A2-3-6 - Amortissements

En kCHF

Amortissements	31.12.2016	BUDGET	Ecart	Ecart 2015-	
				31.12.2015	2016
Matériel et machines	95	105	-9.5%	72	23
Informatique	1'050	1'382	-24.0%	1'404	-354
Mobilier	78	87	-9.9%	75	3
Véhicules	4	2		2	1
Total Amortissements	1'227	1'576	-22.1%	1'553	-326

Commentaires : les règles d'amortissements sont explicitées dans l'annexe A0.

A2-3-7 Résultat financier

En kCHF

Résultat financier	31.12.2016	BUDGET	Ecart	Ecart 2015-	
				31.12.2015	2016
Produits et charges d'intérêts	3	0	n.d.	0	3
Charges bancaires	-27	-21	26.9%	-23	-4
Total Résultat financier	-23	-21	10.4%	-23	-0

Charges bancaires : ces charges bancaires comprennent les frais courants de la tenue et gestion des comptes.

A3 - Notes complémentaires

A3-1 - Instruments financiers

Actifs et passifs financiers par catégories (KCHF)

	Notes ou pages	Prêts et créances		Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		Autres passifs financiers		Total	
		31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016
Liquidités	Page 9	1'496	1'945					1'496	1'945
Débiteurs	AI-1	23'192	25'706					23'192	25'706
ACTIFS FINANCIERS COURANTS		24'688	27'650					24'688	27'650
Créances, contentieux et indûment perçu	AI-1-4	11'120	13'864					11'120	13'864
Avances AI/SPC	AI-1-5	24'612	22'189					24'612	22'189
Autres immobilisations financières	AI-3			1'889	1'824			1'889	1'824
Actifs affectés	AI-7			14'799	14'398			14'799	14'398
ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS		35'732	36'053	16'688	16'222			52'420	52'275
Dettes à court terme (fournisseurs, créanciers)	AI-8					2'843	2'701	2'843	2'701
Dettes financières à court terme	AI-8					82'173	89'104	82'173	89'104
PASSIFS FINANCIERS COURANTS						85'016	91'804	85'016	91'804
Dettes à long terme	AI-10					154'388	167'398	154'388	167'398
Fonds affectés	AI-14					16'405	15'913	16'405	15'913
Autres fonds étrangers	AI-11					2'628	3'469	2'628	3'469
PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS						173'421	186'780	173'421	186'780

A3-2 – Gestion des risques financiers

➤ Risque sur Financements externes (Hypothèques) – Voir Point A1-10

La stratégie de gestion de la dette, pilotée par le comité immobilier et validée par le Conseil d'administration se fonde sur les principes suivants :

- la totalité des travaux et développement du parc de rapport est financé par des lignes de crédit hypothécaires garanties par des immeubles du parc. Il n'est fait appel à aucun financement de l'Etat.
- la structure de la dette globale cherchera à garantir un équilibre des échéances et à favoriser un recours à des produits de financement traditionnels (prêts à taux fixes). Le taux variable n'est utilisé que sur des emprunts à court terme et pendant de brèves périodes de transition.

A fin 2016, la dette totale du parc immobilier se monte à 192.2 mios soit environ 20% de la valeur du parc immobilier de l'HG.

➤ Risque de taux

Composé en majorité de taux fixes, le taux moyen pondéré constaté à fin 2016 est de 1.91 %, en diminution par rapport à 2015.

➤ Risque d'échelonnement

Le risque d'échelonnement été pris en compte lors du renouvellement des hypothèques. (Voir A1-10).

➤ Risque de crédit (risque débiteurs) – (voir point A1-1)

Une analyse du risque de non remboursement des créances est effectuée sur chacune des positions débitrices de l'institution, en fonction de la nature des débiteurs et de l'estimation de non remboursement ; il fait l'objet le cas échéant d'un abattement de valeur de la créance considérée à l'actif du bilan :

- **Débiteurs publics** : pas de risque posé sur les positions Etat Genève et ODM. Compte tenu de la fin des accords dans le cadre des conventions avec l'OFJP, et les cantons des provisions ont été constitués en 2016. En ce qui concerne la convention Franco-Suisse qui a été dénoncée, la position est provisionnée à 100%.
- **Débiteurs privés (usagers ou tiers)** : le risque est évalué en fonction de la population concernée (usagers d'Action Sociale ou d'Asile, suivis ou non) et en fonction de leur potentiel de remboursement. Cette évaluation du risque donne lieu à un abattement statistique par nature de créance. Par principe, les débiteurs suivis par le service de recouvrement font l'objet d'un abattement de valeur à 100%. En revanche, le risque sur créances loyers du parc de rapport est évalué au cas par cas par les régies.
- **Risque sur créances AI** : dans ce cas particulier, le risque est évalué à la fois dans l'estimation de la créance (outil de pilotage), mais aussi en fonction des taux constatés de refus de prise en charge de l'Assurance Invalidité. Ces taux sont très fluctuants selon les années et ne dépendent pas d'éléments de notre ressort, ce qui maintient sur cette position une incertitude majeure, qui nous conduit à la prudence. Le choix du taux statistique de non remboursement tient ainsi à la fois compte des constats faits sur les remboursements reçus et des tendances estimées.

➤ Risque de liquidité (voir point A1-8)

La trésorerie de l'HG est en cash-pooling automatique avec la Trésorerie générale de l'Etat, dans le cadre de la convention argent signée entre le département des finances et l'institution. Le risque global de liquidité est donc nul. Un troisième avenant à la convention est entré en vigueur au 01 juin 2015 fixant la limite de crédit à CHF 80 mios. Cette limite est revue chaque année et peut être dépassée ponctuellement, sans bloquer le mécanisme de versement des prestations (cela peut être le cas lorsque l'Etat tarde à couvrir les besoins Prestations de l'institution via un Crédit complémentaire). La convention « Argent » fait aussi l'objet d'une surveillance spécifique et d'un bilan annuel avec la trésorerie de l'Etat.

➤ Risque d'évaluation Immobilier

L'évaluation de notre parc de rapport se fait par tournus (100% du parc est revu tous les 5 ans) par un expert externe, ou à chaque fois que des travaux ou des événements particuliers peuvent venir affecter la valeur d'un immeuble. L'ensemble des autres immeubles est aussi évalué en interne selon la même méthode, et en utilisant un taux de capitalisation validé par l'expert externe. Exceptionnellement en 2016, la totalité du parc a été analysée par l'expert externe.

Conformément à l'IPSAS 16, la méthode choisie est le DCF (Discounted Cash Flow), qui consiste à actualiser les flux financiers futurs sur la base d'un taux de capitalisation qui dépend d'un grand nombre de paramètres intrinsèques au bâtiment (position, état général) mais aussi en grande partie de l'observation du marché immobilier du moment (tendances, valeurs des transactions, coûts des hypothèques...). Ces paramètres externes, ont un impact majeur sur le montant des évaluations, et donc sur le résultat d'évaluation.

➤ **Analyse de maturité (kCHF)**

Au 31.12.2016	Note ou page	<1 an	1-2 ans	2-5 ans	>5 ans	Total réparti
Dettes à court terme (fournisseurs, créanciers)	AI-8	2'701				2'701
Dettes financières à court terme	AI-8	89'104				89'104
Passifs transitoires	AI-9	19'219		837		20'056
Fournisseurs et autres créanciers		111'023	0	837	0	111'860
Emprunts hypothécaires	AI-10	-	2'202	14'007	151'189	167'398
Emprunts non courants		0	2'202	14'007	151'189	167'398
Fonds et dons affectés	AI-14				15'913	15'913
Autres fonds étrangers	AI-11				3'469	3'469
Autres passifs financiers non courant		0	0	0	19'382	19'382
Au 31.12.2015		<1 an	1-2 ans	2-5 ans	>5 ans	Total réparti
Dettes à court terme (fournisseurs, créanciers)		2'843				2'843
Dettes financières à court terme		82'173				82'173
Passifs transitoires		18'333		715		19'048
Fournisseurs et autres créanciers		103'349	0	715	0	104'065
Emprunts hypothécaires			2'060	13'580	138'748	154'388
Emprunts non courants		0	2'060	13'580	138'748	154'388
Fonds et dons affectés					16'405	16'405
Autres fonds étrangers					2'628	2'628
Autres passifs financiers non courant					19'032	19'032

La majorité des engagements à moyen ou long terme au passif sont constitués des hypothèques (Voir ci-dessus), garanties par les immeubles du parc de rapport.

En ce qui concerne les fonds affectés et les dons :

- Fonds affectés : ils sont consolidés au niveau des états financiers, mais ne participent pas au résultat de l'institution. Bien que fortement impactés par les variations des marchés de valeurs mobilières (pour ceux qui sont constitués de titres), le seul risque financier réside dans l'incapacité de ces fonds à générer les revenus qui peuvent être sollicités pour attribution.
- Dons et legs affectés : les avoirs des dons et legs affectés ne sont pas placés et sont directement disponibles dans notre trésorerie.

Note : l'engagement rente-pont est désormais scindé entre sa part à -1 an et sa part 2 -5 ans (un reclassement a été effectué pour 2015)

A3-3 – Subventions canton de Genève

En CHF

Subvention canton de Genève	31.12.2016	BUDGET	Ecart	31.12.2015
Subvention Prestations Action Sociale (C 03)	284'788'492	275'200'000	3.5%	265'971'291
Subvention votée	275'200'000	275'200'000	0.0%	267'565'850
Subvention complémentaire	10'000'000		n.d.	
Subvention à restituer (-) ou couverture de déficit (+)	-411'508		n.d.	-1'594'559
Subvention Prestations Asile (C 05)	42'292'643	30'669'000	37.9%	32'014'771
Subvention votée	30'669'011	30'669'000	0.0%	20'594'000
Subvention complémentaire	15'030'989		n.d.	10'006'000
Subvention à restituer (-) ou couverture de déficit (+)	-3'407'357		n.d.	1'414'771
Total Subvention DEAS prestations	327'081'135	305'869'000	6.9%	297'986'062
Subvention Fonctionnement Action Sociale (C 03)	63'727'188	62'401'163	2.1%	64'328'955
Subvention Fonctionnement Asile (C 05)	14'274'266	15'600'291	-8.5%	14'120'990
Total Subvention DEAS Fonctionnement	78'001'454	78'001'454	0.0%	78'449'945
TOTAL SUBVENTION CANTON GENEVE	405'082'589	383'870'454	5.5%	376'436'007

- Subventions Prestations :**

Les subventions prestations de l'Hg sont liées à 2 politiques publiques : Action sociale (C03) et Asile (C05).

Les montants comptabilisés en 2016 sont les suivants :

En CHF	Votée	Crédit Supp.	Restit (-) ou Couv Déficit (+)	Total
Subvention Prestations Action Sociale (C 03)	275'200'000	10'000'000	-411'508	284'788'492
Subvention Prestations Asile (C 05)	30'669'011	15'030'989	-3'407'357	42'292'643
TOTAL SUBVENTIONS PRESTATIONS	305'869'011	25'030'989	-3'818'865	327'081'135

Les subventions de prestations initialement votées (CHF 305.9 mios) ont fait l'objet d'un crédit supplémentaire de CHF 25 mios voté en juin 2016. Le solde non utilisé 2016 de CHF 3'818'865 sera restitué à l'Etat début 2017 et figure au passif du bilan en dette à court terme.

- Subvention Fonctionnement :**

Les dépenses nettes de fonctionnement de l'institution, après imputation des revenus propres, s'élèvent à CHF 78.2 mios. Elles sont partiellement couvertes par la subvention de fonctionnement de l'Etat à hauteur de CHF 78 mios, faisant apparaître un déficit de CHF 163'099.

En application de la directive transversale fixant le traitement des « bénéficiaires et pertes des entités subventionnées », ainsi que du mandat de prestations 2014-2017 de l'Hospice général, le manco de fonctionnement (déficit) figure en résultat propre Hospice général et ne peut être imputé à un solde non dépensé pour le moment. Au terme du mandat, le résultat reporté fera l'objet d'une répartition s'il est positif ou sera couvert par la réserve conjoncturelle de l'institution s'il est négatif (Réserve à l'ouverture du mandat= CHF 13.3 mios ; Résultat reporté 2014-2015= CHF -1.2 mios ; solde potentiel avant imputation du résultat 2016= CHF 12.1 mios).

A3-4 – Principaux dirigeants

La notion de principaux dirigeants fait référence à la définition du key management personnel. Les principaux dirigeants sont les membres du Conseil d'administration et du Comité directeur (Direction), dont la liste figure dans les tableaux annexés.

Leur rémunération est fixée selon les conditions légales et statutaires de droit public.

Aucune rémunération n'est accordée à des membres proches de la famille des principaux dirigeants. Aucun prêt individuel n'est accordé aux principaux dirigeants ou à un membre proche de leur famille.

A. Liste des membres du Conseil d'administration

Rémunération et jetons de présences

Noms, Prénoms	Election par
1. Martin-Achard Pierre (Président)	Conseil d'Etat
2. Apotheloz Thierry (Vice Président)	Communes genevoises
3. Florinetti Sophie	Grand Conseil
4. Christian Bavarel	Grand Conseil
5. Fischer Fabienne	Communes genevoises
6. Girod Bernard	Conseil d'Etat
7. Eric Bertinat	Conseil d'Etat
8. Huber Christian	Conseil d'Etat
9. Vifian Anne	Personnel de l'Hospice général

Revenus bruts du Conseil d'administration (configuration 2015) hors représentants du personnel et du DEAS non rémunérés :

CHF 227'762.--

dont CHF 120'000.-- rémunération Président

B. Liste des membres de la Direction

Rémunérations sur la base des barèmes / grilles salariales de l'Etat

Noms, Prénoms (Au 31/12/2016)	Fonction
Girod Christophe	Directeur général
Zellweger Monin Renée	Secrétaire générale
Praz Dessimoz Yasmine	Directrice ASOC
Daniel-Merkelbach Ariane	Directeur AMIG
Mathieu Rémy	Directeur Finances et exploitation
Stauffer Spuhler Anaïs	Directrice des ressources humaines

Traitements bruts 2016 du Comité directeur : CHF 1'162'943.--

A3-5 – Parties liées

Toutes les transactions réalisées avec les entités incluses dans le périmètre de l'Etat sont effectuées au prix du marché.

Fondation Berthe Bonna-Rapin

Nature des relations financières entre l'Hospice général et la Fondation : le service immobilier assure le mandat de gestion complète du parc immobilier ainsi que de l'administration de la fondation, contre une rémunération calculée en pourcentage de l'état locatif sous gestion (9 immeubles comprenant 181 logements pour un état locatif total de KCHF 3'819). Pour 2016 ces honoraires se sont élevés à CHF 61'875.

Par ailleurs, l'Hospice général nomme 2 des trois membres du conseil de fondation.

La Chapelle 1 et 2 : réalisation d'un projet commun de développement immobilier en 2 phases ; honoraires 2016 du service immobilier CHF 24'833.20

Fondation Dr René Girod

Nature des relations financières entre l'Hospice général et la Fondation : le service immobilier assure le mandat de gestion complète d'un immeuble (48 logements pour un état locatif de kCHF 317) ainsi que l'administration de la fondation contre une rémunération forfaitaire calculée pour l'ensemble des prestations fournies de CHF 5'000.-.

Fondation Foyer Handicap

Dans le cadre de la succession « Gabrielle Sabet », l'Hospice général a été désigné comme dépositaire d'une cédule hypothécaire d'une valeur de CHF 2'000'000.- sur l'immeuble Résidence Gabrielle Sabet, sis Rue des Caroubiers 7, propriété de la Fondation Foyer-Handicap.

Par ce dépôt, l'HG est garant, en cas de cessation d'activité de la Fondation Foyer-Handicap, de la bonne application de la convention signée par la Fondation (ex-association) Foyer-Handicap et Monsieur Gabriel Sabet.

Fondation Auguste Roth

Cette fondation a été créée en 1914 pour gérer un legs fait à l'Hospice général par M. Auguste Roth. Constitué exclusivement de titres, l'actif de la fondation (env. 3.5 mios) génère des revenus affectés au versement de rentes complémentaires aux personnes âgées ou à des projets en lien avec les personnes âgées.

Le comité du fonds se compose de 5 membres dont la majorité est désignée par l'Hospice général, les autres par le Conseil d'Etat. En outre, en cas de dissolution de la fondation, l'actif disponible serait remis à l'Hospice général.

Subventions non-monétaires

Il est à noter que, dans le cadre du contrat de prestations entre le Département de la Solidarité et de l'Emploi (DSE) et l'Hospice général, l'Etat de Genève, par l'intermédiaire du Département de l'Urbanisme, met à disposition de l'institution, gratuitement une villa sis chemin Sapey 7 à Lancy dans le cadre du placement provisoire de familles suisses de retour de l'étranger.

Mise à disposition des locaux des CAS

La majorité des CAS (Centre d'Action Sociale) sont actuellement mis à disposition par les communes dans le cadre de la LIASI, sans contrepartie financière directe. A fin 2016, cela représente environ 7.200 m2 de surfaces nettes dont le coût de mise à disposition peut être estimé comme suit :

Coût total= CHF 3.1 mios, soit 7.200 m2 x 425 Fr/m2 (Loyers 350 Fr/m2 + Charges 75 Fr/m2)

Il est à relever que suite aux modifications le 6 novembre 2013 du règlement sur l'établissement des états financiers, entrant en vigueur dès le 1^{er} janvier 2014, la comptabilisation de cette information dans les états financiers n'est plus requise et ne figure donc que dans les annexes.

Nota: Dans le cadre de la Loi 11761 sur la répartition des tâches (LRT) entre les communes et le canton de Genève dont l'entrée en vigueur s'étalera sur les exercices 2017 et 2018, l'Hospice général deviendra titulaire des baux des centres d'action sociale. Un processus de transfert de responsabilité est en donc en cours : en 2017, les baux des centres sociaux Eaux-Vives, Bernex et Pâquis seront transférés à l'Hospice général, avec couverture des charges correspondantes par la subvention Prestations Action sociale (689 KCHF). En 2018 le processus se poursuivra avec l'ensemble des autres CAS du canton.

D. Rapport de l'organe de révision

Au 31 Décembre 2016



Ernst & Young SA
Route de Chancy 59
Case postale
CH-1213 Lancy

Téléphone +41 58 286 56 56
Téléfax +41 58 286 56 57
www.ey.com/ch

Au Conseil d'administration de
L'Hospice général, institution genevoise d'action sociale

Lancy, le 6 mars 2017

Rapport de l'auditeur sur les comptes annuels

En notre qualité d'auditeur et conformément à notre mandat, nous avons effectué l'audit des comptes présentés dans le tome 1, pages 9 à 55, de l'Hospice général, institution genevoise d'action sociale comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation des capitaux propres ainsi que l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.



Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales de la République et Canton de Genève ainsi qu'au règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) arrêté par le Conseil d'Etat incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.



Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles d'éthique et que nous planifions et réalisons l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.



Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 sont conformes aux dispositions légales de la République et Canton de Genève ainsi qu'au règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) arrêté par le Conseil d'Etat.



Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à la directive transversale « présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités para-étatiques » émise par la République et canton de Genève faisant référence à l'art. 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA



Pierre Delaloye
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Damien Facon
Expert-réviseur agréé